



FUGITIFS!

**De l'esclavage
aux droits
de la personne**



*Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse*

Québec

**Trousse
pédagogique**



Crédit

Instigation du projet

Myrlande Pierre, vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse responsable du mandat Charte

Avec la collaboration de Me Michèle Turenne, conseillère juridique à la présidence

En partenariat avec la Commission canadienne pour l'UNESCO



**Commission
canadienne**
pour l'UNESCO

Conception, recherche et réalisation

Aly Ndiaye, alias Webster, artiste hip-hop et historien

Amel Zaazaa, auteure, conférencière et formatrice en pratiques féministes et antiracistes

Et de la Direction de l'éducation-coopération et des communications de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

Marie-Iris Légaré, agente d'éducation et de coopération

Sabine Monpierre, technicienne en administration

Illustrations : Dimani Mathieu Cassendo

Design graphique : Marlène-b

ISBN : 978-2-550-91041-1 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2022
Bibliothèque nationale du Québec



Table des matières

Préface	4	Fiches activité	43
Partie 1 Documentation	8	Fiche activité 1 : La première mondialisation	44
Texte thématique 1 : Un peu d'histoire avant de débiter	9	Fiche activité 2 : Le trajet de l'esclavage	51
Texte thématique 2 : La condition d'esclave	14	Fiche activité 3 : De l'esclavage aux droits	53
Texte thématique 3 : Les liens rompus	17	Fiche activité 4 : Notre pacte pour une zone libre de racisme	56
Texte thématique 4 : Rôle de la presse et des médias	20	Fiche activité 5 : Résister	59
Texte thématique 5 : À propos de la résistance	24	Annexe 1	
Articles et ouvrages de référence	27	Supports à l'animation et repères historiques	64
Texte thématique 6 : Les droits de la personne, un rempart contre l'injustice	29	Annexe 2	
Conclusion	36	Matériel pédagogique des personnes participantes	87
Partie 2 Animation	38	Annexe 3	
Objectif général	39	Littérature jeunesse et ressources éducatives	107
Conseils pour l'animation des activités	40	Littérature jeunesse	108
		Ressources éducatives en ligne	109
		Annexe 4	
		Notes biographiques	110



Mot de la vice-présidente de la Commission



À titre de vice-présidente, responsable du mandat confié à la Commission par la Charte des droits et libertés de la personne, j'ai l'honneur de vous inviter à découvrir la trousse pédagogique « **FUGITIFS!** De l'esclavage aux droits », fruit d'une étroite collaboration entre l'artiste et historien Webster, l'auteure, conférencière et formatrice Amel Zaazaa et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Les événements qui se bousculent dans l'actualité ne cessent de nous le rappeler, la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques n'est pas encore terminée.

Au Québec en 2021, trop de Québécois et Québécoises appartenant à des minorités racisées, dont les personnes des communautés noires, et de membres des nations autochtones subissent encore des violations de leurs droits et libertés, sur la base de stéréotypes et préjugés hérités du passé. Les membres des communautés noires en font tout particulièrement l'expérience, alors qu'ils sont encore largement sous-représentés dans les postes d'influence et plus fréquemment interpellés par les corps policiers. L'écart observable entre le revenu moyen et le taux de chômage des citoyens membres des communautés noires est aussi une démonstration éloquentes du maintien des rapports inégalitaires de pouvoir à travers le temps. Pour les jeunes de ces communautés, l'expérience du racisme et de la discrimination systémiques débute bien souvent dès l'enfance et se répercute tout au long de leur parcours, brisant parfois leurs rêves, compromettant la réalisation de leur potentiel.



Connaître le passé permet de mieux comprendre et d'expliquer ce qui se passe aujourd'hui, et d'agir afin que demain soit porteur de changement. Or, un grand nombre de Québécoises et de Québécois ignorent encore que l'esclavage a eu lieu ici même, dès le 17^e siècle. C'est dire que la présence afrodescendante et immigrante au Québec est ancienne, tout comme le sont le racisme et la discrimination. Il est primordial dans cette perspective de promouvoir davantage les connaissances à l'égard de la culture, de l'histoire et du patrimoine des personnes d'ascendance africaine et de veiller à ce que les manuels scolaires relatent plus exactement les faits historiques se rapportant à l'esclavage. Cela permettrait, entre autres, de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes dans la représentation d'une histoire commune. Les défis que posent la diversité ethnoculturelle croissante dans la société québécoise et la présence des peuples autochtones sont corollaires d'une mouvance intrinsèque, historique, symbolique et identitaire qui nous oblige à (re)penser des rapports de domination qui structurent encore aujourd'hui la dynamique sociale ainsi que les enjeux du vivre-ensemble (voir [La résonnance d'un profond malaise social](#), Myrlande Pierre, Le Devoir, 30 juillet 2018).

Afin d'enrayer le racisme et la discrimination et leurs diverses manifestations, l'arme la plus puissante dont nous disposons est très certainement l'éducation. C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité offerte par la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 proclamée en 2013 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Tel que l'expose l'ONU, la proclamation de cette Décennie fournit un cadre solide permettant aux États membres, dont le Québec en tant qu'État fédéré, et aux acteurs concernés, de joindre leurs forces à celles des personnes d'ascendance africaine et de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre de programmes d'activités et pour la reconnaissance de leur participation à l'enrichissement de la société. À cet égard, l'ONU fait remarquer que l'on n'accorde pas suffisamment de poids ou de respect à l'action que les personnes d'ascendance africaine mènent pour remédier aux conditions dans lesquelles elles vivent. C'est dans cet esprit que la Commission a choisi d'investir temps et ressources dans l'élaboration de cette trousse qui vise à outiller toute personne exerçant des fonctions éducatives auprès de jeunes de 15 à 24 ans à traiter de ces enjeux avec son groupe.

Ce matériel s'adresse donc à vous, qui agissez à titre de modèle pour les jeunes générations partout au Québec. En vous l'offrant, la Commission vous invite à vous impliquer dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Ensemble, et par l'éducation, assurons-nous que les jeunes générations héritent d'une société dans laquelle les principes d'égalité, d'ouverture et d'inclusion seront des acquis pour toutes et tous.



Myrlande Pierre, vice-présidente de la Commission, responsable du mandat Charte



Mot de Amel Zaazaa et Webster



Quand on pense à l'histoire des personnes de descendance africaine, à l'esclavage et à la présence africaine dans les Amériques, nos référents sont presque toujours états-uniens: les champs de coton dans les États du sud, la ségrégation dans les écoles et autobus ou, encore, la militance de Martin Luther King Jr et Malcolm X. Toutefois, une histoire afro-québécoise existe, une histoire afro-canadienne se déroule sur ce territoire depuis les débuts de la Nouvelle-France, mais elles ont été trop souvent expurgées de nos récits nationaux. L'esclavage, la résistance, la ségrégation et la militance pour les droits civiques sont aussi des réalités qui ont marqué les histoires québécoises et canadiennes.



Encore aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup d'ouvrages facilitant l'accès à ces informations; la plupart étant des recherches historiques ou sociologiques livrées sans détour et de manière parfois un peu monotone; rien pour accrocher les jeunes esprits du secondaire.

Par ailleurs, nos manuels scolaires, à tous les niveaux, sont encore très avares d'informations à propos de l'esclavage et de la présence afrodescendante en sol québécois. Il n'est donc pas étonnant que les enseignantes et enseignants aient de la difficulté à enseigner cette histoire.

Le récit de ce passé pluriel et souvent douloureux est toujours considéré comme un élément anecdotique de notre histoire; une spécialisation qui n'intéresse que peu de gens en dehors des passionnés. Toutefois, cette histoire est significative: elle nous permet de replacer le Québec et le Canada dans le cadre du monde atlantique des siècles passés. Elle nous permet aussi de comprendre l'apport des populations afrodescendantes et africaines à cette société bien avant le 20^e siècle, une information qui, encore aujourd'hui, est elle-même méconnue d'une grande partie de la population.



Malgré la disparition de l'esclavage au Canada comme au Québec depuis plus de deux siècles, cette histoire continue de hanter notre présent et à régir les rapports sociaux entre, d'une part les Canadiennes et les Canadiens descendants des empires coloniaux britannique et français, et d'autre part les Canadiennes et Canadiens afrodescendants et les personnes autochtones. Ces rapports de domination se sont structurés à travers les années pour prendre de nouvelles formes. Ils se traduisent aujourd'hui dans toutes les sphères de notre société (culturelle, politique, économique, éducationnelle...). Plusieurs données sont éloquentes à ce propos et démontrent qu'il existe bel et bien du racisme systémique qui touche particulièrement les personnes des communautés noires et autochtones.

Comme le souligne Robyn Maynard* dans son livre *NoirEs sous surveillance*, aujourd'hui, l'emprisonnement massif des personnes noires, la ségrégation spatiale dans les quartiers urbains, la pauvreté ainsi que le placement disproportionné des enfants noirs dans des institutions étatiques, tout comme le profilage racial font écho à ce passé.

Les personnes autochtones quant à elles écotent des conséquences, à la fois de l'histoire colonialiste et esclavagiste du Canada à leur égard. Nous n'avons qu'à penser aux histoires de violences, d'abus, de disparitions et de morts de milliers d'enfants autochtones dans les pensionnats, racontées par les survivantes et survivants, ou encore aux allégations de sévices sexuels, d'intimidation et d'abus de pouvoir de la part de policiers dont ont témoigné plusieurs femmes autochtones à Val-d'Or, pour réaliser le poids de cet héritage. Récemment, la [Commission Viens](#) concluait dans son rapport « que ce soit matière de santé physique, de santé mentale, de justice, d'espérance de vie, de parentalité, de logement ou encore de revenus, les difficultés vécues par les peuples autochtones du Québec font la démonstration claire de la faillite du système public à répondre à leurs besoins. » (p. 229)

Tous ces constats nous montrent à quel point notre présent est une résonnance de notre passé. Ignorer ou renier cette partie de notre histoire nous ampute d'une richesse que nous pourrions embrasser dans toute sa complexité pour nous fournir l'éclairage indispensable à la compréhension et l'analyse de ce qui se joue sous nos yeux. Il est ainsi temps de développer des repères afro-québécois et afro-canadiens afin qu'ils soient solidement ancrés dans nos consciences et inconsciences collectives. Cet apprentissage doit commencer jeune si nous voulons que les perceptions changent et que l'histoire de la présence noire et de l'esclavage devienne des faits acquis. Des éléments qui, souhaitons-le, peuvent contribuer à une vision plus inclusive de notre passé et, par le fait même, de notre présent.

C'est ainsi que cette trousse pédagogique prend tout son sens; elle permettra, à travers des lectures et des activités, de sensibiliser et d'instruire tant les éducateurs que les jeunes à propos du racisme et de l'esclavage au Québec.



A large, dark silhouette of a person in a running pose, positioned on the left side of the page. The figure is captured mid-stride, with the right leg forward and the left leg back, arms pumping. The silhouette is set against a textured, reddish-brown background.

PARTIE 1

DOCUMENTATION

A large, dark silhouette of a person in a running pose, positioned on the right side of the page. The figure is captured mid-stride, with the right leg forward and the left leg back, arms pumping. The silhouette is set against a textured, reddish-brown background.Three small, dark silhouettes of runners in motion, located in the bottom right corner of the page. They are arranged in a small cluster, with one slightly ahead of the other two, all moving towards the right.

Note préliminaire : Tout comme pour l'exposition **FUGITIFS!**, les informations contenues dans les cinq premiers textes thématiques co-signés par Amel Zaazaa et Webster sont tirées, entre autres sources, du *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français* de Marcel Trudel et de *Done with slavery* de Frank Mackey, ainsi que de la presse écrite à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle. Certains extraits de publicités ou avis de recherches parus dans les journaux employaient le mot en N. Celui-ci a été conservé dans un objectif historique seulement.

La liste complète des ouvrages de référence se trouve à la suite de ces cinq textes, à la page 27. Les étoiles dans le texte renvoient à ces références.

Texte thématique 1 : Un peu d'histoire avant de débiter

Quand on pense à l'esclavage, l'image qui vient tout de suite à l'esprit est celle de personnes afrodescendantes et africaines récoltant le coton dans de grandes plantations au sud des États-Unis ; ce qui n'est pas faux. La condition d'esclave recouvre toutefois de multiples facettes et il est important d'en avoir une vue d'ensemble afin de mieux comprendre ses impacts jusque dans notre société aujourd'hui.

L'esclavage, un statut social

L'esclavage existe depuis des siècles, les premières traces remontant à la Mésopotamie antique, et tous les continents ont connu une forme ou une autre d'asservissement.

Toutefois, la grande différence avec l'esclavage transatlantique (celui qui eut lieu dans les Amériques) est la notion de race. Les esclavages, à travers l'histoire, n'étaient pas toujours basés sur la couleur de la peau des captifs, mais bien sur le statut social (*voir à ce propos *The Historical Encyclopedia of World Slavery*, vol.II). Une personne pouvait être capturée à la guerre, condamnée à l'esclavage ou, encore, se vendre elle-même afin d'éviter des conditions de vie précaire. Que l'esclave soit noir ou blanc n'avait aucune incidence sur son statut ; seule sa position sociale importait, à la différence des formes d'esclavage subséquentes.

La traite transsaharienne

La traite transsaharienne, qui eut lieu approximativement du 10^e au 19^e siècle (dès le 8^e siècle selon l'*Atlas des esclavages, De l'Antiquité à nos jours**), fut une courroie d'approvisionnement en esclaves africains pour le nord de l'Afrique et le Moyen-Orient. Même si ces régions possédaient aussi des esclaves blancs, la traite transsaharienne visait uniquement les personnes africaines noires au sud du désert du Sahara. Selon les sources précitées *, entre 11 et 17 millions de personnes de ces régions auraient ainsi été asservies.

La traite transatlantique

La traite transatlantique donna une dimension résolument raciale à l'esclavage. Cette pratique, qui dura approximativement du 15^e au 19^e siècle, s'inscrit dans le mouvement de colonisation européen des Amériques et est perçue comme l'un des plus grands déplacements forcés de population dans l'histoire humaine (avec la traite transsaharienne).

À la suite de l'arrivée de Christophe Colomb sur ce continent en 1492, l'esclavage concerna d'abord principalement les Premières Nations. Toutefois, à la suite des exactions, des mauvais traitements et des maladies introduites par les *conquistadores*, les Européens se tournèrent graduellement vers l'Afrique afin d'en importer la force de travail requise pour cultiver les grandes plantations agraires (canne à sucre, tabac, coton, café, etc.).

Ces ressources premières étaient envoyées en Europe afin d'être transformées. Des produits européens (armes, alcool, étoffes, etc.) étaient vendus en Afrique ou échangés contre des esclaves qui, une fois en Amérique, étaient forcés de cultiver la terre; ce cycle est appelé le commerce triangulaire.

Naissance de la notion de « race »

Au 18^e siècle, dit le siècle des Lumières, les philosophes et théoriciens européens s'appliquèrent à catégoriser les plantes, les animaux et les hommes. Cette catégorisation,

assortie d'une hiérarchisation subjective où le Blanc était perçu comme le parangon de la beauté et de la civilisation, donna naissance à la notion de « race ». La déshumanisation qui accompagna ces théories raciales permit de justifier la capture et l'asservissement de plusieurs millions d'Africains, entre 12.5 et 17 millions selon les sources (consulter à ce propos *Atlas des esclavages, de l'Antiquité à nos jours** et *Histoire générale de l'Afrique*, vol. V*). Cette prétendue supériorité européenne servit de prétexte à la colonisation des Amériques et l'expropriation des terres autochtones.

Bien que le notion de « race » n'ait aucune valeur scientifique, elle a mené à une reconfiguration mondiale, justifiant la domination des puissances européennes sur les autres populations et instaurant de façon durable des rapports inégalitaires de pouvoir dont plusieurs sont toujours opérants. Les personnes afrodescendantes, les peuples autochtones et les personnes racisées voient encore leur quotidien marqué par cette histoire.

L'Afrique avant l'esclavage

L'une des particularités de l'esclavage et de la colonisation est le dépouillement des histoires nationales et des identités. L'Afrique était vue comme un continent sans histoire n'ayant peu ou pas contribué à la grande marche de l'humanité; seulement un réservoir quasi inépuisable de main d'œuvre servile et de ressources naturelles.



Pourtant, rien n'est plus faux. De grands royaumes et empires ont rythmé les vies politiques, militaires, sociales, culturelles et spirituelles de l'Afrique subsaharienne, avant, pendant et après la période de la traite transatlantique. Nous n'avons qu'à penser à l'Empire du Mali de Mansa Moussa (règne de 1312 à 1337), aux royaumes de Ndongo et de Matamba de la reine Nzinga (c. 1583-1663) ou au royaume de Dahomey du roi Behanzin (c. 1845-1906). Pour en découvrir plus à ce sujet, consulter l'*Atlas des Afriques, 6000 ans d'histoire**, *Reines d'Afrique et héroïnes de la diaspora noire** et *Histoire générale de l'Afrique*, vol. VII*.

L'esclavage existait donc en Afrique avant l'arrivée des Européens, mais sous une forme généralement domestique et avec une plus grande mobilité sociale. L'essor de la traite transatlantique accéléra les guerres entre royaumes ainsi que la vente des captifs vers les comptoirs européens sur la côte africaine.

Capture, Passage du Milieu et seasoning

Les personnes étaient généralement capturées lors de raids à l'intérieur des terres ou asservies par les vainqueurs lors de conflits armés. Elles devaient marcher vers la côte pendant plusieurs kilomètres, parfois des centaines, et dans des conditions très difficiles. Une fois arrivées à proximité de l'océan, elles attendaient d'être embarquées pour les Amériques dans des enclos sur la plage ou dans des forts construits à cet effet.

Examinés comme du bétail, les esclaves étaient achetés par lots, marqués au fer rouge et entassés dans les cales de bateaux négriers pour la traversée de l'Atlantique, aussi appelée le « Passage du Milieu ». Les conditions de vie étaient horribles et inhumaines; enchaînés et entassés les uns sur les autres sur des tablettes, l'air était vicié et les maladies se propageaient rapidement. Nul ne savait ce qui les attendait au bout de ce périple, ce qui, bien sûr, alimentait les sentiments de détresse et de terreur.

Certains se jetaient par-dessus bord, parfois des femmes avec leur enfant, afin de mettre fin à leur souffrance; à tel point que certains bateaux négriers étaient munis de filets tout autour du bâtiment afin de les rattraper. Ces navires étaient aussi le théâtre de révoltes où les esclaves tentaient de s'emparer des commandes et de tuer leurs tourmenteurs; celles-ci étaient réprimées violemment. Quand elles réussissaient, les nouveaux maîtres à bord étaient souvent condamnés à errer sur les flots, ne sachant pas naviguer ce type de bateaux.

Une fois à proximité du port de destination (Caraïbes, Brésil, États-Unis, etc.) les esclaves étaient lavés et mieux nourris afin de leur rafraîchir la mine. Les corps étaient huilés afin d'être reluisants et les cheveux blancs maquillés. Ils étaient ensuite vendus à l'encan aux plus offrants.



C'est une fois arrivé en Amérique que commençait la période de « seasoning », ou d'acclimatation, durant laquelle les esclaves devaient s'habituer à leur nouvelle réalité culturelle, sociale, climatique et géographique. En plus de devoir survivre aux maladies et au travail forcé dans les plantations, ils subissaient de mauvais traitements afin de les briser psychologiquement. Un nouveau nom leur était donné et ils étaient dépouillés de tous liens avec leur ancienne vie en Afrique; ils ne pouvaient pratiquer leur langue ni leur religion.

Par la suite, les esclaves pouvaient être revendus à travers les Amériques à un prix supérieur à leur coût initial. Ils étaient vendus ou échangés à travers tout le continent jusqu'à l'actuel territoire que constitue le Québec d'aujourd'hui.

L'esclavage au Québec

Même si on en parle peu, l'esclavage a bel et bien existé au Québec. Situé dans la partie septentrionale du continent, le climat n'a jamais permis l'établissement de grandes plantations de coton, de canne à sucre ou d'indigo; l'économie de la Nouvelle-France était plutôt tournée vers le commerce des fourrures et les pêches, des activités commerciales qui ne nécessitaient pas une grande force de travail servile.

L'esclavage qui a eu lieu au Québec était donc une servitude domestique plutôt qu'économique; les esclaves se trouvaient surtout dans les milieux urbains et s'occupaient des différentes tâches ménagères. L'historien Marcel Trudel* a répertorié 4 185 esclaves sur le territoire québécois entre les 17^e et 19^e siècles: 2 683 autochtones, 1 443 afrodescendants ou africains et 59 non spécifiés.

Ces chiffres ne sont pas exacts, mais peuvent tout de même donner une mesure de l'ampleur de l'esclavage au Québec comparé au reste des Amériques: ils étaient peu nombreux dans la vallée du Saint-Laurent vis-à-vis des autres colonies européennes du continent. Cette faible démographie servile n'était pas due à une quelconque supériorité morale, mais bien aux conditions climatiques non favorables au développement d'une économie agraire massive.

Les esclaves autochtones, appelés panis, provenaient en grande partie du bassin des Grands Lacs et de ce qui est désormais appelé le Midwest américain (qui, à l'époque, faisait partie de la Nouvelle-France). Ils étaient achetés aux nations autochtones alliées des Français et amenés vers Montréal ou Québec. Les bateaux négriers ne venant pas jusque dans le Saint-Laurent, les esclaves noirs étaient achetés dans les villes des Treize colonies ou dans les Antilles.



De par sa rareté, et du fait qu'il était considéré comme étant plus robuste, un esclave noir coûtait en moyenne deux fois plus cher qu'un esclave autochtone. Il n'y avait pas de marché aux esclaves en Nouvelle-France, mais ceux-ci pouvaient toutefois être vendus à l'encan ou au marché public. Avec la conquête britannique et l'arrivée de la presse écrite, les esclaves furent par la suite annoncés dans les journaux, les esclaves en fuite aussi.

Les propriétaires appartenaient à toutes les sphères de la société: militaires, gouverneurs, intendants, évêques, prêtres, marchands, taverniers, etc. Des noms incontournables de notre histoire comme Marguerite d'Youville, Louis-Joseph de Montcalm, James McGill, Claude Ramezay, Mgr de Saint-Vallier ou Charles Lemoyne de Longueuil ont tous possédé des esclaves.

L'esclavage au Québec a duré près de 170 ans. Le premier esclave africain à fouler les terres de la vallée du Saint-Laurent se nommait Olivier Le Jeune (de son nom de baptême) et est arrivé à Québec lors de la prise de cette ville par les frères Kirke en 1629. Il fut donné à Guillaume Couillard et passa toute sa vie en Nouvelle-France; il était originaire de Madagascar.

La fin de l'esclavage au Québec

En février 1798, Charlotte, l'esclave de Jane Cook à Montréal, décida de s'enfuir. Rattrapée, elle fut amenée devant le juge James Monk qui refusa de la punir, prétextant une absence de loi spécifique quant à l'esclavage au Bas-Canada (actuel territoire du Québec). L'acquiescement de Charlotte poussa d'autres esclaves à s'enfuir comme Manuel Allen, Ruth ou Robin. À chaque fois capturé, James Monk déclara des verdicts de non-culpabilité pour chacun d'entre eux.

Les propriétaires d'esclaves de Montréal devinrent inquiets pour leurs propriétés et engagèrent un homme pour les représenter au parlement: Joseph Papineau, le père de Louis-Joseph Papineau, le célèbre patriote, et lui-même propriétaire d'un esclave du nom de Prince. Il avait pour mission de soumettre une motion afin qu'un cadre légal soit déclaré à l'esclavage. Toutefois, le projet de loi fut repoussé plusieurs années jusqu'à ce qu'il soit oublié. C'est ainsi qu'au Québec, on ne parle pas d'abolition de l'esclavage, qui fut déclarée trente ans plus tard dans l'Empire britannique, mais plutôt d'une disparition.

Cette disparition est due au courage de Charlotte et des autres esclaves fugitifs, mais aussi à l'intégrité du juge James Monk qui refusa de les condamner. La fin de cette pratique sans une opposition soutenue des propriétaires est probablement due au fait que l'esclavage n'était pas une réalité économique d'envergure au Québec.

Amel Zaazaa et Webster



Texte thématique 2 : La condition d'esclave

Les personnes asservies en Nouvelle-France et dans la Province de Québec pouvaient être nées sur le territoire ou importées. Elles étaient Autochtones, Afrodescendantes et Africaines.

L'acquisition

Dans le cas des Premières Nations, les personnes asservies étaient capturées ou achetées dans les contrées éloignées de la Nouvelle-France, vers ce qui, aujourd'hui, constitue les États du Midwest américain. Les bateaux négriers se procuraient les esclaves africains sur la côte ouest de ce continent afin de pouvoir les revendre dans les Amériques. Pour leur part, les esclaves afrodescendants étaient nés sur le continent. Ainsi, une personne devenait esclave soit en étant capturée ou en naissant d'une mère de cette condition.

Puisque les bateaux négriers ne se rendaient pas jusque dans la vallée du Saint-Laurent, les différents moyens de se procurer des esclaves africains ou afrodescendants (en dehors de leur naissance sur le territoire pour ces derniers) étaient leur appropriation en tant que butin de guerre ou l'importation. Ils étaient ainsi commandés, ou il fallait aller les chercher dans les endroits où le marché était plus florissant.

En 1733, l'esclave Mathieu Léveillé fut importé de la Martinique afin de servir de bourreau en Nouvelle-France. Quand, près d'une décennie plus tard, il souffrit de mélancolie (dépression), les autorités de Québec décidèrent de lui faire venir une femme, aussi de la Martinique.

En écrivant à son père, alors ordonnateur de la Louisiane en 1750, Marie-Catherine de Villebois de la Rouvillière lui demanda de lui envoyer ou de lui ramener « un petit nègre » de ce territoire.

Quand William Brown, le fondateur de la Gazette de Québec, décida d'acheter un esclave en 1768, il passa une commande auprès d'une connaissance à Philadelphie afin qu'il lui envoie « un esclave noir âgé de 15 à 20 ans, honnête et ayant déjà eu la petite vérole ».

Le travail au quotidien

Les esclaves du Québec, qu'ils soient Autochtones ou Noirs, travaillaient principalement dans des milieux urbains puisque le climat ne permettait pas l'exploitation de grandes plantations comme dans le reste des Amériques. La plupart d'entre eux faisaient les tâches ménagères quotidiennes comme le ménage, les repas ou toutes autres corvées.

Dans les années 1780, Phoebe, l'esclave noire de Dorothea Judah, l'épouse de l'homme d'affaires Aaron Hart à Trois-Rivières, devait régulièrement accompagner sa maîtresse pour faire les courses afin que toutes et tous puissent admirer à quel point la famille Hart était fortunée.



Les esclaves au Canada devenaient en quelque sorte des hommes et femmes à tout faire, selon les exigences de leurs propriétaires.

Les esclaves autochtones étaient souvent employés en tant que domestiques ou dans le commerce de la fourrure. On retrouve chez les esclaves afrodescendants et africains, outre la fonction de serviteur, plusieurs autres types d'emplois comme perruquier ou tonnelier. De 1733 à 1743, Mathieu Léveillé était bourreau et, une quarantaine d'années plus tard, Joe fut formé à l'impression par William Brown.

Esclaves, engagés et domestiques

Dans le bas de l'échelle sociale de la Nouvelle-France se trouvaient les engagés et les domestiques; les esclaves, en tant que bien-meubles, ne faisaient même pas partie de l'équation. Les engagés, comme le nom l'indique, étaient généralement des Français qui s'engageaient auprès d'un employeur pour un nombre d'années fixe, habituellement trois ans. Ce dernier payait les coûts de transport de la France au Canada, se chargeait de les loger, de les nourrir, de les vêtir et de leur verser un salaire. Une fois de ce côté-ci de l'Atlantique, les engagés devaient, entre autres choses, s'abstenir de se marier ou d'acquérir des biens.

Les domestiques étaient issus des couches plus précaires de la société et étaient employés, comme les engagés, pour faire des tâches ménagères ou agricoles. Ils et elles avaient un contrat et recevaient un salaire.

Les esclaves, les engagés et les domestiques faisaient sensiblement les mêmes tâches. Toutefois, les deux derniers étaient considérés comme des êtres humains à part entière, ils possédaient leur liberté, ils ne pouvaient être vendus et leurs enfants n'appartenaient pas à leur employeur (propriétaire dans le cas de l'esclave).

Les abus

Contrairement aux traitements infligés aux esclaves dans les plantations du monde atlantique, il y a peu de témoignages sous les régimes français ou anglais concernant les abus physiques comme le fouet ou l'usage de chaînes et d'entraves. Les documents attestant de situations où un esclave a été fouetté sont surtout des jugements rendus, fixant comme peine un châtiment corporel, comme pour le reste de la population.

L'absence du fouet dans le quotidien des personnes asservies ne doit pas contribuer à banaliser la pratique de l'esclavage et son impact psychologique: ces personnes demeuraient la propriété d'un autre être humain et leurs enfants aussi, ils n'avaient d'autres horizons que la servitude.

À l'instar des domestiques et des engagés, les esclaves pouvaient très certainement être battus et abusés. Les violences sexuelles ont joué un rôle important dans l'histoire de l'esclavage; même s'il y a peu d'informations à ce sujet au Québec, les annonces d'esclaves à vendre ou les avis de recherche publiés dans les journaux de l'époque laissent deviner que ces abus ont eu cours ici aussi.



À cause des dynamiques de pouvoir liant l'esclave au maître, la notion de consentement était inexistante dans ce type de relation ; le maître faisait ce qu'il voulait du corps de l'esclave, qui était sa propriété. Il pouvait également disposer selon sa volonté des enfants qui résultaient de ces agressions. Les enfants métis étaient habituellement gardés en tant qu'esclaves, car ceux-ci suivaient toujours le statut de la mère : si elle était asservie, ils l'étaient à leur tour, si elle était libre, ils l'étaient aussi (quand, par exemple, une femme blanche avait un enfant avec un esclave noir ou autochtone).

Dans l'exposition **FUGITIFS!**, sur les 13 personnes illustrées, au moins cinq étaient métissées: Bell, Jacob, André, Lydia et Jane.

Quelles répercussions ?

Comme le souligne Steven High dans son article « *Little Burgundy: The Interwoven Histories of Race, Residence, and Work in Twentieth-Century Montreal* », le Québec n'avait peut-être pas de système de ségrégation légale, comme dans le sud des États-Unis, mais l'histoire d'esclavage et de discrimination raciale a continué à imprégner les rapports sociaux tout au long du siècle dernier. Les personnes noires ne savaient jamais par exemple si elles allaient être servies dans les bars, les restaurants, les cinémas ou les magasins puisque les propriétaires avaient le droit de servir qui ils voulaient. Pour ne citer que les cas qui ont fait la une des journaux de l'époque: Fred Christie, un Noir de Verdun, par

exemple, s'est vu refuser le service dans un bar du Forum de Montréal (le palais du hockey du Canada) en 1936 et il a porté l'affaire devant la Cour suprême du Canada sans réussir à avoir gain de cause. Des touristes noirs se sont aussi vu refuser une chambre d'hôtel pendant l'Expo 67, et même Grantley Hebert Adams, le premier ministre de la Barbade, s'est vu refuser une chambre à l'hôtel Windsor lors d'une escale dans la ville en 1954.

Ainsi les violences et les discriminations envers les personnes noires ont continué, même après la fin de l'esclavage, à tisser un continuum à travers différentes manifestations. Le profilage racial, la précarité économique, la marginalisation urbaine, les violences obstétricales envers les femmes noires ou encore la surreprésentation des enfants noirs parmi ceux dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse, sont des manifestations de racisme et de discrimination systémiques qui ont des répercussions catastrophiques sur la vie de milliers de personnes.

Amel Zaazaa et Webster



Texte thématique 3 : Les liens rompus

La cellule familiale n'existe pratiquement pas en esclavage. Toutes les personnes asservies appartiennent aux propriétaires qui peuvent décider de disposer de qui ils veulent, quand ils le veulent. Ainsi, des frères et des soeurs, des parents et des enfants, peuvent être séparés en un rien de temps.

Quand Jack est vendu par son maître Simeon Covell à Montréal en 1777, trois esclaves de ce dernier, une femme et deux enfants, sont laissés derrière dans l'État de New York; il est probable qu'il s'agissait de la famille de Jack. Advenant le cas, sa tentative de fuite en juillet de l'année suivante aurait peut-être été motivée par son désir de retrouver sa famille.

Robin, Lydia et Jane s'enfuient de chez James Frazer en 1798. On pourrait croire qu'ils font tous trois partie d'une même famille (Jane est une jeune enfant), toutefois, rien dans l'avis de recherche ne l'indique. Il est probable que Jane soit la fille de Lydia, mais Jane étant métissée, il n'est pas dit que Robin en était le père.

Lors de la guerre de succession d'Autriche en 1745, des esclaves noirs sont saisis dans les environs du lac Champlain. L'officier Luc St-Luc acquiert un homme et une femme tandis que Joseph-Jacques Gamelin achète leur enfant d'un an pour 500 livres.

Parfois, les esclaves mariés pouvaient être vendus ensemble afin de préserver le lien sacré du mariage, ce n'était toutefois pas le cas pour les liens familiaux. John et Sally furent annoncés ensemble dans la Gazette de Québec le 27 mars 1788:



A VENDRE ENSEMBLE

Un beau et une belle négresse mariés. Le Nègre âgé de 23 à 24 ans, de la hauteur de 5 1/2 à 6 pieds Anglois; la Nègresse âgée de 22 à 23 ans; tous deux d'une bonne constitution. Pour plus ample information, il faut s'adresser au Sr. Pinguet, Marchand à la Haute-ville de Québec.

Le couple et leur enfant de trois ans, Michel Remy, appartenaient à Jacques Guichaux, curé de la paroisse de Sainte-Famille sur l'Île d'Orléans; ils furent vendus à son beau-frère, le juge Thomas Dunn, en 1788.

En 1796, Michel, qui avait alors 11 ans, mit accidentellement le feu à la paille dans l'écurie de son propriétaire. L'incendie se propagea aux maisons avoisinantes et des bardeaux en feu, soufflés par le vent, se logèrent dans le clocher de l'église des Récollets; cette dernière s'écroula après quelques heures. Pour le punir, Dunn le fit mettre sur un bateau amarré au port. Il n'est pas indiqué si Michel a été vendu ou pas, ce qui, advenant le cas, aurait été un autre déchirement familial dû à l'esclavage. Ces séparations étaient une menace constante pour les familles asservies à l'époque de cette pratique.

En 1787, Daniel Robertson affranchit son esclave Hilaire Lamour qu'il avait acheté en Martinique 25 ans auparavant. Il refusa toutefois de libérer Catherine, l'épouse de celui-ci. Il lui proposa plutôt de la lui vendre pour 2 400 livres, la somme la plus élevée à être demandée pour une personne asservie dans la province de Québec. Hilaire Lamour parvint à emprunter cette somme et à racheter ainsi son épouse; c'est lui-même qui dû affranchir Catherine, car elle était désormais devenue sa propriété.

Hilaire Lamour et Catherine purent être réunis, mais leur histoire montre le peu de scrupule des propriétaires d'esclaves envers les liens familiaux.

Partout où l'esclavage a existé, la fuite était un moyen de résistance récurrent. Celle-ci était toutefois souvent déchirante, car il n'était pas rare qu'un mari doive laisser sa femme et ses enfants derrière ou vice-versa.

Privées des liens familiaux dès la capture en Afrique, les personnes asservies devaient développer d'autres attaches sur les bateaux négriers, dans les plantations ou dans les villes. Les femmes plus âgées s'occupaient souvent des enfants plus jeunes laissés sans parents ou les accueillaient dans leur nouvel environnement quand ils étaient vendus. Ces relations étaient elles aussi souvent éphémères, au gré des propriétaires.

Les relations familiales en esclavage pouvaient être à géométrie très variable : deux esclaves en couple pouvaient avoir des maîtres différents (comme dans le cas de Marie-Joseph-Angélique et Jacques César à Montréal dans les

années 1730) ou une personne affranchie pouvait avoir une épouse et des enfants toujours en esclavage (comme fut le cas de Pompadour, un homme libre, qui était marié avec Peggy, esclave de Peter Russell avec leurs trois enfants dans le Haut-Canada au début des années 1800). Pour sa part, Louis Antoine, affranchi depuis près de 15 ans, s'était lui-même vendu à Dominique Gaudet en 1761 afin de pouvoir marier l'esclave Catherine Baraca. Dans le contrat signé devant notaire, il était stipulé que Gaudet pourrait vendre l'un ou l'autre des mariés ainsi que leurs enfants, si bon lui semblait.

Conséquences et continuité des liens rompus

Plusieurs recherches en épigénétique ont démontré la transmission transgénérationnelle des traumatismes psychologiques notamment ceux liés à l'esclavage des personnes noires et autochtones. La chercheuse américaine Joy DeGruy, parle de Post Traumatic Slave Syndrome (syndrome de l'esclavage post-traumatique). Sa théorie suggère que des siècles d'esclavage suivis d'un racisme et d'une oppression systémiques donnent lieu à des comportements multigénérationnels, dont certains sont positifs et reflètent la résilience, et d'autres, préjudiciables et destructeurs.



Pendant plus d'un siècle, le gouvernement canadien a soutenu des programmes de pensionnats qui ont arraché les enfants autochtones à leur famille et leur communauté, créant ainsi une rupture totale avec leur langue et leur culture. De plus, nombre de ces enfants ont subi des sévices physiques et psychologiques ainsi que des abus sexuels de la part de leurs tuteurs.

Les jeunes des communautés noires sont aussi surreprésentés dans les services de protection de la jeunesse, comme en a fait état une publication des chercheuses Janet Sarmiento et Chantal Lavergne (2017) sur la surreprésentation des enfants et jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants.

Ces séparations ont des effets traumatiques autant sur les enfants que sur leur famille. Ajouté à cela les effets de l'incarcération disproportionnelle ainsi que les inégalités socio-économiques auxquelles font face les personnes noires et autochtones (voir les chiffres dans l'article 2). On peut imaginer à quel point l'intersection de ces réalités a pu avoir des conséquences importantes sur les familles en soi, les liens familiaux et la santé psychologique.

Aujourd'hui plusieurs collectifs s'organisent pour faire la lumière sur les enjeux de santé mentale des personnes noires dont le [Black Students Mental Health Project](#) ou encore le projet porté par Hoodstock à Montréal-Nord, qui examine les répercussions de la surcriminalisation au sein de la communauté noire en mettant l'accent sur les jeunes et leur famille.

Amel Zaazaa et Webster

Plusieurs organismes ont œuvré et œuvrent toujours pour la défense des droits des communautés noires au Québec. En voici quelques exemples :

- [Ligue des Noirs du Québec](#)
- [Bureau de la communauté haïtienne de Montréal](#)
- [Black Community Resource Centre \(BCRC\)](#)
- [Maison d'Haïti](#)
- [Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne CIDIHCA](#)



Texte thématique 4 : Rôle de la presse et des médias

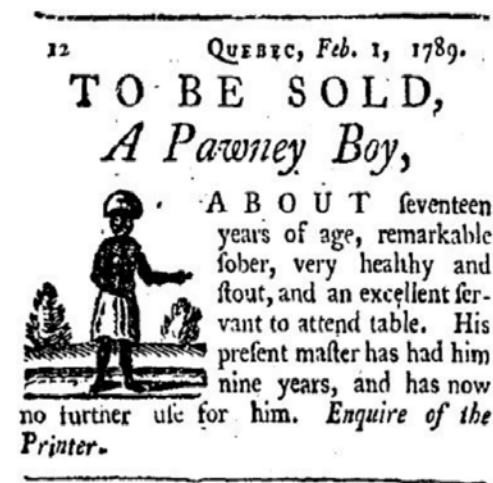
Depuis l'arrivée de la presse écrite au Québec dans la deuxième moitié du 18^e siècle, celle-ci a joué un rôle central dans la manière dont ont été perçues les personnes racisées.

« À vendre » ou « en fuite »

Le premier journal au Canada fut la *Gazette de Québec*, fondé dans cette ville par William Brown en 1764. À travers ses pages, se trouvaient régulièrement des annonces d'esclaves autochtones et noirs à vendre ou en fuite.

Par exemple, le 30 septembre 1779 était annoncé « À vendre, un beau nègre, robuste et bien portant, âgé d'environ vingt-et-un ans, qui parle bien anglais et français, et a eu la picote (variole) ».

Annoncé dans le *Quebec Herald* du 9 février 1769 entre un « élégant piano forte » à vendre et l'ouverture du magasin de chapeaux de William Harper :



« To be sold, a pawney boy, about seventeen years of age, remarkable sober, very healthy and stout, and an excellent servant to attend table. His present master has had him nine years, and has now no further use of him. »

(À vendre, un garçon panis, d'environ 17 ans d'âge, remarquablement sobre, très en santé et robuste, et un excellent servant à table. Son présent maître le possède depuis 9 ans et n'a plus besoin de lui.)

Les esclaves qui tentent d'acquérir leur liberté par la fuite sont aussi annoncés dans les journaux avec une description très précise de leur physionomie et de leur habillement afin de pouvoir les identifier.

Dès le 18^e siècle, les premières apparitions de personnes racisées dans les médias au Québec sont ainsi associées à des propriétés avec des adjectifs tels que « robustes », « beaux/belles », de « bonne constitution » ou « en santé » pour mousser leurs ventes.

Outre le caractère mobilier de ces personnes et de leur description, des éléments caricaturaux et stéréotypés se retrouvent forcément dans ces annonces. Celles-ci étaient souvent accompagnées de la petite image d'une personne noire, torse nu et en jupe de paille. Cette image correspondait à la vision occidentale dégradante que les gens se faisaient de l'Afrique et de sa population.



Dans l'annonce du 9 février 1769 mentionnée plus haut, le garçon panis à vendre est décrit d'entrée de jeu comme étant « remarquablement sobre », une référence à l'image peu flatteuse

entretenu à l'égard des membres des Premières Nations et la consommation d'alcool.

Quand André s'enfuit de chez le tavernier Jacques Crofton le 3 mai 1767, il est décrit comme ayant une bouche extraordinairement grande et de grosses lèvres, une vision caricaturale de son africanité.

« Un homme de couleur, mais respectable... »

À partir du 19^e siècle et de la disparition de l'esclavage au Bas-Canada (Québec), les références aux personnes afrodescendantes dans les journaux concernent principalement l'esclavage aux États-Unis, la plupart des publications de l'époque s'opposant à cette pratique qu'ils jugeaient inhumaine et immorale.

Les biais de l'époque demeurent néanmoins apparents. Lors du décès de l'activiste Alexander Grant en 1838, le journal *L'Ami du peuple* écrivait le 22 août : « M. Grant était un homme de couleur, mais respectable et de très bonne conduite ». Ainsi, même en voulant honorer une personne, tout un pan de la population était dénigré.

Après la guerre de Sécession (1861-1865) et la fin de l'esclavage aux États-Unis, le ton devient plus âpre à travers le Canada et fit écho au racisme accompagnant la période de Reconstruction au sud de la frontière. À l'instar du siècle suivant, la plupart du temps où une personne afrodescendante ou, comme on les appelle à l'époque, fils de Cham, est mentionnée dans les journaux, c'est pour ses démêlées avec la justice.

On retrouvait régulièrement des caricatures, comme dans l'hebdomadaire montréalais *Le Samedi*, où les personnes afrodescendantes et africaines étaient dépeintes comme dégénérées, stupides et pauvres ; elles avaient le plus souvent l'apparence simiesque.



Blackface au Québec

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, l'un des seuls autres moments où des personnes afrodescendantes (du moins, leur image et ce, bien malgré elles) se retrouvent dans les journaux, est par l'entremise des *minstrels show* ou concerts de ménestrels. Ces spectacles, originaires des États-Unis et très prisés en Amérique du Nord tout au long de la deuxième moitié du 19^e siècle, faisaient salle comble à Québec et à Montréal.

Ces concerts consistaient en des prestations musicales et des sketches caricaturaux interprétés par des personnes blanches (et parfois afrodescendantes) se noircissant le visage et agissant selon l'idée qu'elles se faisaient des Noirs. Ces événements perpétuaient les stéréotypes décrivant les personnes afrodescendantes et africaines comme étant inintelligentes, trouillardes et maladroites.

À propos des Morris Brothers minstrels, de passage à Québec en 1863, il est dit que « leur représentation des excentricités de la vie des nègres est admirable » (Quebec Daily Mercury, 3 août 1863).

Le *Canada musical* relate le 1^{er} mars 1878 que :

« Montréal a enfin été gratifiée de la visite d'une troupe de nègres *bona fide*, - "les Georgia Minstrels." Comme toujours les admirateurs du "genre Ethiopien" encombraient chaque soir, tous les recoins du Théâtre Royal. Si nos *dilettanti* ont été charmés, les artiste(sic) de leur côté, n'ont pas été moins enchantés de l'abondante recette qu'ils ont prélevée ici. »

Les concerts *minstrels* ont assurément contribué à ancrer les stéréotypes du Noir paresseux, du Noir heureux de son sort, du Noir idiot et du Noir sachant bien danser dans les imaginaires collectifs en Amérique du Nord.

Et encore...

À travers le 20^e siècle, jusqu'à récemment, les personnes afrodescendantes, racisées et autochtones dans les médias du Québec étaient pratiquement inexistantes. Elles ont plus souvent été aperçues dans les sections « faits divers » des journaux qu'en tant que chroniqueuses et chroniqueurs ou journalistes. Dans les œuvres de fiction, elles ont souvent été appelées à jouer un rôle stéréotypé ou à prendre une position victimaire ; par exemple, un Noir membre de gang de rue ou subissant le racisme. Ainsi, ces personnes, selon la couleur de leur peau ou leur origine « ethnique » supposée, sont essentialisées à travers l'idée qu'on se fait de leur groupe ; elles finissent par être réduites à ce trait physique ou pseudo-culturel sans pouvoir mettre de l'avant leur propre humanité.



Des initiatives dans le milieu culturel tels que le Black Wealth Media, le Black Theater workshop, la compagnie de danse Nyata Nyata, la galerie Mushagalusa, le Gala Dynastie, les éditions Mémoire d'encrier, la librairie Racines, le média alternatif Tout le Hood En parle, la chaîne des humoristes Aba and Preach, le média numérique La Converse et tant d'autres... sont des exemples de l'ingéniosité et de la créativité des personnes noires et racisées. Les portes souvent fermées du milieu culturel « mainstream » ont forcé ces créatrices et créateurs à se tourner vers des moyens de production et de diffusion alternatifs tels que les réseaux sociaux. Ces canaux ont permis entre autres de démocratiser le partage des savoirs et une plus grande accessibilité à des artistes et des œuvres qui représentent la richesse et la pluralité des discours et des esthétiques.

Amel Zaazaa et Webster



Texte thématique 5 : À propos de la résistance

Tant qu'il y a eu de l'esclavage, les personnes asservies ont cherché à s'en débarrasser. Les siècles passés ont vu défiler, entre autres moments forts de résistance, la révolte de Spartacus (73-71 AEC) durant la République romaine, la Rébellion des Zanj (869-883) sous le califat abbasside et la naissance de la première république noire en Haïti (1804).

À l'époque de la traite transatlantique et de l'esclavage dans les Amériques, il y avait plusieurs manières de résister à cette condition, parfois individuelles, parfois collectives, allant des petits gestes du quotidien aux grands éclats qui ont changé la face du monde.

La résistance au quotidien

Parmi les actes individuels du quotidien, les esclaves pouvaient ralentir la cadence de travail ou saboter les outils ainsi que le matériel de production. En jouant sur les stéréotypes à propos de l'inintelligence des Noirs, les esclaves feignaient de ne pas comprendre les demandes du maître. Les esclaves dans les cuisines pouvaient uriner ou déposer des matières fécales dans les repas.

Des stratégies individuelles de résistance ultimes comprenaient l'avortement, l'infanticide ou le suicide.

La fuite

La fuite était le seul moyen individuel pour un ou une esclave de s'extirper de sa condition. Parfois, il ou elle pouvait s'enfuir de manière temporaire, quelques jours afin de se donner un peu de répit ou pour aller visiter un intérêt amoureux sur une autre plantation. L'esclave, même s'il ou elle revenait, courrait toujours le risque d'une punition.

La fuite permanente était un élan vers la liberté qui comportait plusieurs dangers. Ceux et celles qui étaient rattrapés pouvaient être fouettés, mutilés, amputés ou tués. Les personnes qui fuyaient laissaient derrière elles parents et amis pour un avenir incertain. Avant les années 1850, les fugitifs aux États-Unis tentaient de rejoindre les états du Nord où cette pratique avait disparu. Après le passage de la Loi sur les esclaves fugitifs en 1850 (qui donnait le droit aux propriétaires des États du Sud de récupérer leurs esclaves de manière légale au Nord), plusieurs d'entre eux choisirent de continuer leur course jusqu'au Canada. Près de 30 000 esclaves ont ainsi pu rejoindre l'Amérique du Nord britannique au 19^e siècle.



Les esclaves fuyaient généralement à pied, mais pouvaient aussi utiliser des barques et des chevaux ou même se déplacer en train et en bateau. Plusieurs stratégies étaient mises en œuvre. Par exemple, utiliser de faux papiers attestant de la franchise du porteur ou emporter plusieurs vêtements afin de changer leur apparence (voir André, Nemo et Cash de l'exposition **FUGITIFS!**). Certaines personnes à la peau claire se faisaient passer pour des personnes blanches. Henry « Box » Brown, pour sa part, s'est fait poster dans une boîte jusqu'à Philadelphie en 1849.

Un réseau d'entraide appelé le Chemin de fer clandestin (Underground Railroad) permettait d'apporter l'aide nécessaire aux esclaves américains afin qu'ils puissent gagner le Canada. Harriet Tubman est la « conductrice » la plus célèbre de ce réseau. Ancienne esclave, elle opérait à partir de St-Catharines en Ontario. Entre 1850 et 1860, elle a fait 19 voyages vers les États du Sud et sauvé plus de 300 esclaves. Le Chemin de fer clandestin atteignait le Haut-Canada (Ontario) ainsi que le Bas-Canada (Québec).

L'entraide prenait plusieurs formes : transport, hébergement, dons de nourriture, de vêtements ou d'argent, etc. Des personnes noires et blanches aidaient les esclaves en fuite des deux côtés de la frontière. À Montréal, dans les années 1790, l'instituteur Finlay Fisher hébergeait les fugitifs et, à une occasion, s'interposa armé d'une pelle contre l'arrestation d'une esclave nommée Jenny.

Les communautés marronnes

Un peu partout dans les Amériques, les esclaves fugitifs pouvaient se rassembler dans des villages, le plus souvent difficiles d'accès, dans les montagnes, les forêts, les jungles ou les marécages ; on les appelle les marrons. Certains d'entre eux s'unissaient aux Premières Nations pour former des communautés mixtes afroautochtones.

Quand les autorités coloniales britanniques parvinrent à mater les marrons jamaïcains après deux guerres (1728-1739 et 1795-96), entre 500 et 600 membres de la communauté de Trelawny furent exilés à Halifax en Nouvelle-Écosse. Ils furent d'ailleurs employés à la construction de la Citadelle de cette ville. Les conditions climatiques septentrionales difficiles eurent raison de la présence des Marrons jamaïcains au Canada ; deux ans après leur arrivée, ils pétitionnèrent le gouvernement britannique afin de retourner en Jamaïque. Ils furent toutefois envoyés vers la Sierra Leone en 1800.

Au Québec et au Canada, outre les éléments de résistance quotidienne, la fuite était le moyen le plus récurrent pour les esclaves de recouvrer leur liberté ; ils n'étaient pas en nombre suffisant pour former des communautés marronnes ou fomenter des rébellions armées comme dans le reste des Amériques.



La résistance armée

La résistance armée était l'option collective ultime pour mettre fin à l'asservissement; partout sur le continent, des esclaves ont décidé à un moment ou un autre de mettre fin à leur condition par la violence. Plusieurs rébellions eurent lieu et plusieurs autres conspirations furent éventées.

La révolution haïtienne (1791-1804) est la première révolte d'esclaves ayant réussi. Au 18^e siècle, certaines rébellions ont momentanément rencontré le succès (sur les bateaux négriers, dans les communautés maronnes), mais la révolution haïtienne eut une plus grande ampleur politique, car elle permit l'instauration permanente d'une république noire.

La plupart des rébellions armées se sont soldées par la mort des instigateurs et des répercussions horribles pour les survivants de ces communautés.

En Nouvelle-France, la seule révolte connue impliquant un esclave est celle du Panis Charles en 1730. Les circonstances sont encore floues, mais il parvint à soulever une partie de la garnison du Fort Niagara (au confluent de la rivière Niagara et du Lac Ontario, face à St-Catharines) peut-être à cause de mauvais traitements subis ou de la qualité médiocre de la nourriture. Arrêté, le Panis fut vendu en tant qu'esclave en Martinique.

Le mouvement des droits civiques

L'esclavage fut aboli aux États-Unis à la fin de la Guerre civile en 1865. Toutefois, comme partout ailleurs où cette pratique fut courante, même si l'institution avait disparu, les mentalités qui l'avaient permise demeurèrent présentes longtemps après.

Le siècle qui suivit fut une période de ségrégation *de jure* (de droit) dans plusieurs États américains, surtout dans le Sud des États-Unis et *de facto* (de fait) dans les États du Nord. Cette ségrégation dictait, par exemple, quelles écoles les personnes afrodescendantes pouvaient fréquenter, où elles pouvaient manger et quels lieux leur étaient accessibles. Bien sûr, il y avait toujours une grande disparité entre les installations et les services accordés aux Blancs et ceux réservés aux personnes racisées.

Au Canada, des principes de ségrégation *de facto* empêchaient les personnes afrodescendantes de s'asseoir dans les mêmes sections que les Blancs dans les salles de spectacles ou de cinéma. Au Loew's Windsor Theatre de Montréal, les Noirs ne pouvaient s'asseoir qu'au balcon, un espace appelé à l'époque la « cage à singes ». En 1946, la femme d'affaires Viola Desmond refusa d'obtempérer quand il lui fut demandé de se déplacer dans la section réservée aux personnes afrodescendantes dans un cinéma de New Glasgow en Nouvelle-Écosse; elle fut arrêtée et condamnée pour fraude.





En 1968, eut lieu à Montréal le Congrès des écrivains noirs rassemblant plusieurs grands penseurs et penseuses de la lutte antiraciste comme C.L.R. James, Anne Cools, Miriam Makeba et Stokely Carmichael. Quelques mois plus tard éclatait à la Sir George Williams University (maintenant Concordia) une émeute dénonçant les attitudes racistes de certains enseignants.

Amel Zaazaa et Webster

ARTICLES ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

BAUMARD, Maryline, *L'Atlas des Afriques, 6000 ans d'histoire*, La Vie et Le Monde Afrique, Hors Série, Malesherbes Publications SA, Paris, 2020, (pp. 45 et 46), 186 pages.

BILÉ, Serge, *Esclave et bourreau, L'histoire incroyable de Mathieu Léveillé, esclave de Martinique devenu bourreau en Nouvelle-France*, Les éditions du Septentrion, Québec, 2015, 165 pages.

CHOUDHURY, Shakil, *Vivre la diversité. Pour en finir avec le clivage eux nous*, traduit de l'anglais par Yara El-Ghadban, Éditions Mémoire d'encrier, 2019, 296 pages.

COOPER, Afua, *La pendaison d'Angélique, L'histoire de l'esclavage au Canada et de l'incendie de Montréal*, Les éditions de l'Homme, Montréal, 2007, 320 pages.

DORIGNY, Marcel et Bernard GAINOT, *Atlas des esclavages, De l'Antiquité à nos jours*, Éditions Autrement, Paris, 2017, (pp. 14, 26), 96 pages.

GUAY, Daniel, *Les Noirs du Québec: 1629-1900*, Les éditions du Septentrion, Québec, 2004, 516 pages.

GUEYE, M'Baye et Albert ADU BOAHEN, « Initiatives et résistances africaines en Afrique occidentale de 1880 à 1914 » dans *Histoire générale de l'Afrique*, vol. VII, L'Afrique au XIX^e siècle jusque vers les années 1880, Éditions UNESCO, Paris, 1996, (p. 150), 937 pages.

HENRY, Natasha L., *Esclavage des Noirs au Canada*, publié dans l'encyclopédie canadienne, 9 juin 2020, Historica Canada, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/black-enslavement>

HENRY, Natasha L., *Ségrégation raciale des Noirs au Canada*, publié dans l'encyclopédie canadienne, 27 mai 2019, Historica Canada, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-noirs-au-canada>

HIGH, Steven, *Little Burgundy: The Interwoven Histories of Race, Residence, and Work in Twentieth-Century Montreal*, <https://www.erudit.org/fr/revues/uhr/2017-v46-n1-uhr04514/1059112ar/>

INIKORI, J. E, « L'Afrique dans l'histoire du monde: la traite des esclaves à partir de l'Afrique et l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique » dans *Histoire générale de l'Afrique*, vol. V, L'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle, Éditions UNESCO, Paris, 1999, (p. 107), 1110 pages.



MACKEY, Frank, *Black Then: Blacks in Montreal 1780s-1880s*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2004, 225 pages. (en anglais)

MACKEY, Frank, *L'esclavage et les Noirs à Montréal, 1760-1840*, Cahiers du Québec, Hurtubise, Montréal, 2013, 662 pages.

MAYNARD, Robyn, *NoirEs sous surveillance: esclavage, répression et violence d'État au Canada*, Mémoire d'encrier, Montréal, 2018, 464 pages.

SERBIN, Sylvia, *Reines d'Afrique et héroïnes de la diaspora noire*, MeduNeter, Paris, 2018, (p. 47), 312 pages.

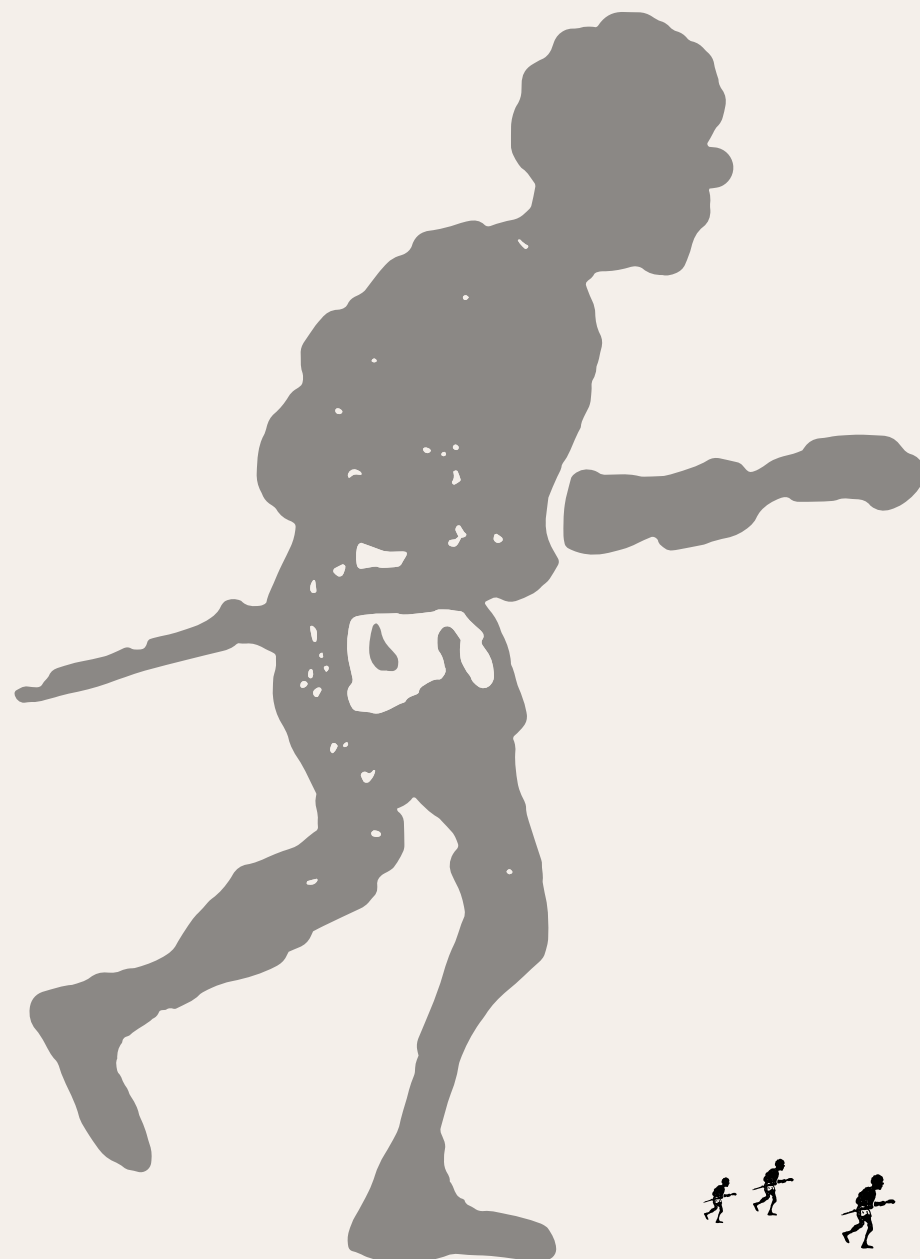
RODRIGUEZ, Junius P., éd. gén., *The Historical Encyclopedia of World Slavery*, vol. II L-Z, ABC-CLIO, Santa Barbara, 1997, (pp. 537-538, 548, 647), 805 pages. (en anglais)

RUSHFORTH, Brett, *Bonds of Alliance, Indigenous and Atlantic Slavery in New France*, University of North Carolina Press, Williamsburg, 2012, 424 pages. (en anglais)

TRUDEL, Marcel, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Cahiers du Québec, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 2004, 406 pages.

WILLIAMS, Dorothy W., *Les Noirs à Montréal, 1628-1986*, Essai de démographie urbaine, VLB Éditeur, Montréal, 1998, 212 pages.

WINKS, Robin W., *The Blacks in Canada, A history*, 2nd edition, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1997, 546 pages. (en anglais)





Texte thématique 6 : Les droits de la personne, un rempart contre l'injustice

L'esclavage est une situation de déni absolu de droits de la personne qui permet de saisir toute l'importance de ces droits. Privée de ses droits et libertés, toute personne en esclavage se trouve condamnée à exécuter les volontés de ses maîtres, au détriment de sa propre vie ou de celle de ses enfants.

C'est pour mettre fin à de tels abus que les droits de la personne ont été proclamés, garantissant à chaque personne humaine un ensemble de droits et libertés dont on ne peut la priver, de sa naissance à sa mort.

Des droits et libertés proclamés

À la suite des deux Guerres mondiales qui ont fait rage durant la première moitié du 20^e siècle et des horreurs qui furent perpétrées pendant celles-ci, les Nations s'unissent pour définir ensemble un nouveau contrat social. Le 10 décembre 1948, après quelques années de délibération, 48 des 58 États réunis adoptent la Déclaration universelle des droits de l'Homme*, qui proclame que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ».

Fruit de compromis historiques, la Déclaration comporte 30 articles relatifs aux droits et libertés de tout humain et aux responsabilités des États. Souvent oublié, le préambule a aussi son importance, car il fournit les principes défendus par la Déclaration et le contexte de son adoption. Plus précisément, le préambule rappelle notamment:

- que la dignité est inhérente à chaque humain, et que la reconnaissance indéniable de leurs droits dans l'égalité est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;
- que le déni et le mépris de ces droits et libertés ont conduit à des actes de barbarie comme l'esclavage ou l'extermination de peuples entiers, et que la plus haute aspiration des humains est de vivre libérés de la terreur et de la misère;
- que les États signataires sont résolus à favoriser le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à garantir une plus grande liberté à leurs nationaux;
- que sans ces droits et libertés, les humains sont condamnés à recourir à la révolte contre la tyrannie et l'oppression;
- qu'il importe de favoriser le développement de relations internationales amicales et solidaires pour parvenir à garantir le respect universel et effectif des droits et libertés partout dans le monde.



Cette Déclaration est cependant loin d'être la première initiative visant à garantir les droits et libertés. De tout temps, les humains ont refusé d'être maintenus en esclavage, se sont mobilisés contre l'injustice et la tyrannie, et ont revendiqué des conditions suffisantes leur permettant de vivre dans la paix et la bonne entente.

On peut d'ailleurs retracer des textes* qui reconnaissent divers droits et libertés dès l'Antiquité: le Code d'Hammourabi, du nom d'un roi babylonien 1750 ans avant Jésus-Christ, est le premier document codifié sur les droits et libertés. Son texte fut gravé sur une stèle de pierre. Entre 375 et 289 avant Jésus-Christ, le philosophe chinois Meng-Tseu prônait des relations sociales selon lesquelles le peuple était plus important que l'Empereur et l'État. Mahâbhârata est un texte hindou, daté de 200 ans avant Jésus-Christ, qui fait la promotion des valeurs de justice, d'égalité et de partage du pouvoir. Proclamée au début du 13^e siècle dans l'Empire du Mali, la Charte du Manden, aussi appelée Serment des chasseurs, affirme le caractère inaliénable de la liberté et de la dignité. Elle énonce également d'autres principes fondamentaux devant guider les relations entre les personnes humaines: le respect sacré de la vie, une justice impartiale, les concepts d'égalité entre les sexes et de non-discrimination, l'interdiction de l'esclavage.

Ces quelques exemples** témoignent de l'ancienneté des idéaux de justice et de liberté portés par différentes civilisations humaines.

Des droits et libertés reconnus et garantis

La Déclaration universelle des droits de l'homme a une importance capitale, car elle fonde en quelque sorte les droits et libertés contemporains. Tous les États signataires se sont engagés à implanter dans leur juridiction des lois garantissant ces droits et libertés. La Déclaration universelle des droits de l'homme n'a toutefois qu'une valeur proclamative; elle n'a pas de force contraignante. Pour donner une force juridique aux principes proclamés dans la Déclaration, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) les ont donc précisés dans plusieurs Pactes et Conventions. En voici quelques-uns qui peuvent être utiles à l'animation des activités présentées dans la trousse éducative.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1966 et mis en vigueur en 1976 réitère l'interdiction de l'esclavage sous toutes ses formes et réaffirme les principes des droits et libertés fondamentaux. Ce Pacte stipule les responsabilités de l'État dans l'application de ses pouvoirs d'autorité juridique face aux droits et libertés des citoyens et prévoit l'obligation pour chaque État signataire d'accueillir tout demandeur d'asile politique. Un *Protocole facultatif* se rapportant à ce Pacte, vise aussi à interdire la peine de mort depuis son entrée en vigueur en 1991.



Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 1966 et mis en vigueur en 1976, stipule la responsabilité des États de garantir des conditions de vie justes et suffisantes à tous et toutes, sans discrimination. Le Pacte prévoit notamment que l'éducation primaire soit gratuite, que le travail doit garantir des conditions sécuritaires, et que des mesures sociales doivent être progressivement instaurées pour garantir ces droits. Il prévoit aussi que les États ont une obligation de solidarité internationale.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est adoptée en 1965 et entre en vigueur au début de 1969. Dans son préambule, il est rappelé que le colonialisme et les pratiques de ségrégation raciale sont contraires aux droits et libertés. Les États signataires ajoutent plusieurs considérants, dont les suivants :

→ Convaincus que toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fausse, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique ;

- Réaffirmant que la discrimination entre les êtres humains pour des motifs fondés sur la race, la couleur ou l'origine ethnique est un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et est susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples ainsi que la coexistence harmonieuse des personnes au sein d'un même État ;
- Convaincus que l'existence de barrières raciales est incompatible avec les idéaux de toute société humaine ;
- Alarmés par les manifestations de discrimination raciale qui existent encore dans certaines régions du monde et par les politiques gouvernementales fondées sur la supériorité ou la haine raciale, telles que les politiques d'apartheid, de ségrégation ou de séparation ;
- Résolus à adopter toutes les mesures nécessaires pour l'élimination rapide de toutes les formes et de toutes les manifestations de discrimination raciale et à prévenir et combattre les doctrines et pratiques racistes afin de favoriser la bonne entente entre les races et d'édifier une communauté internationale affranchie de toutes les formes de ségrégation et de discrimination raciales ; [...]



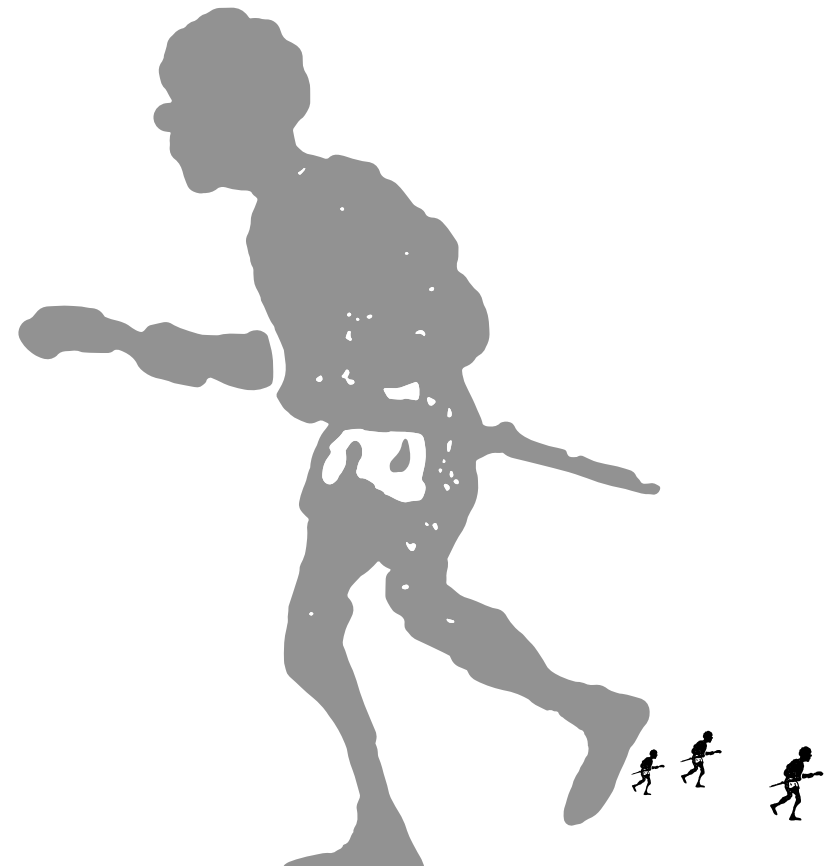
Beaucoup plus récente, la Convention relative aux droits de l'enfant est adoptée en 1989, et mise en vigueur en 1990. Elle prévoit un ensemble de droits et de protections spécifiques à l'enfance, notamment le droit à l'éducation, à l'affection et la protection d'une famille ou de personnes qui en tiennent lieu, et le droit de jouer; des droits qui sont déniés ou bafoués un peu partout dans le monde, notamment dans les zones de conflit.

L'adoption de cette Convention est suivie de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, en 1999. Les pires formes de travail visées par le texte sont les pratiques apparentées à de l'esclavage, à l'exploitation sexuelle, aux activités illicites, dont la production et la vente de stupéfiants, et le recrutement aux fins d'utilisation dans des conflits armés. La nécessité d'adopter une telle Convention est en soi une preuve que les enfants constituent encore partout dans le monde - et en particulier dans les pays historiquement appauvris - un bassin de main d'œuvre docile, qui tolère toutes sortes de conditions susceptibles d'affecter le développement.

Finalement, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité, le bien-être et les droits des peuples autochtones du monde entier, et traite des droits individuels et collectifs, dont les droits culturels, les droits à l'identité, à l'éducation et à la santé dans le respect de leur culture.

Le Canada est signataire de l'ensemble de ces instruments juridiques, qui lient aussi le Québec.

En ratifiant ces outils juridiques, les États parties se trouvent à garantir les droits qui y sont inscrits et à accepter de se soumettre aux mécanismes d'examen périodique qui y sont prévus. Diverses instances de l'ONU dont notamment le Haut-commissariat aux droits de l'homme, le Comité contre la torture, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits de l'enfant et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones ont été mises sur pied et mandatées pour réaliser ces examens et faire rapport. Les différents rapports sont tous disponibles sur le site de l'ONU.



Des droits et libertés effectifs et protégés

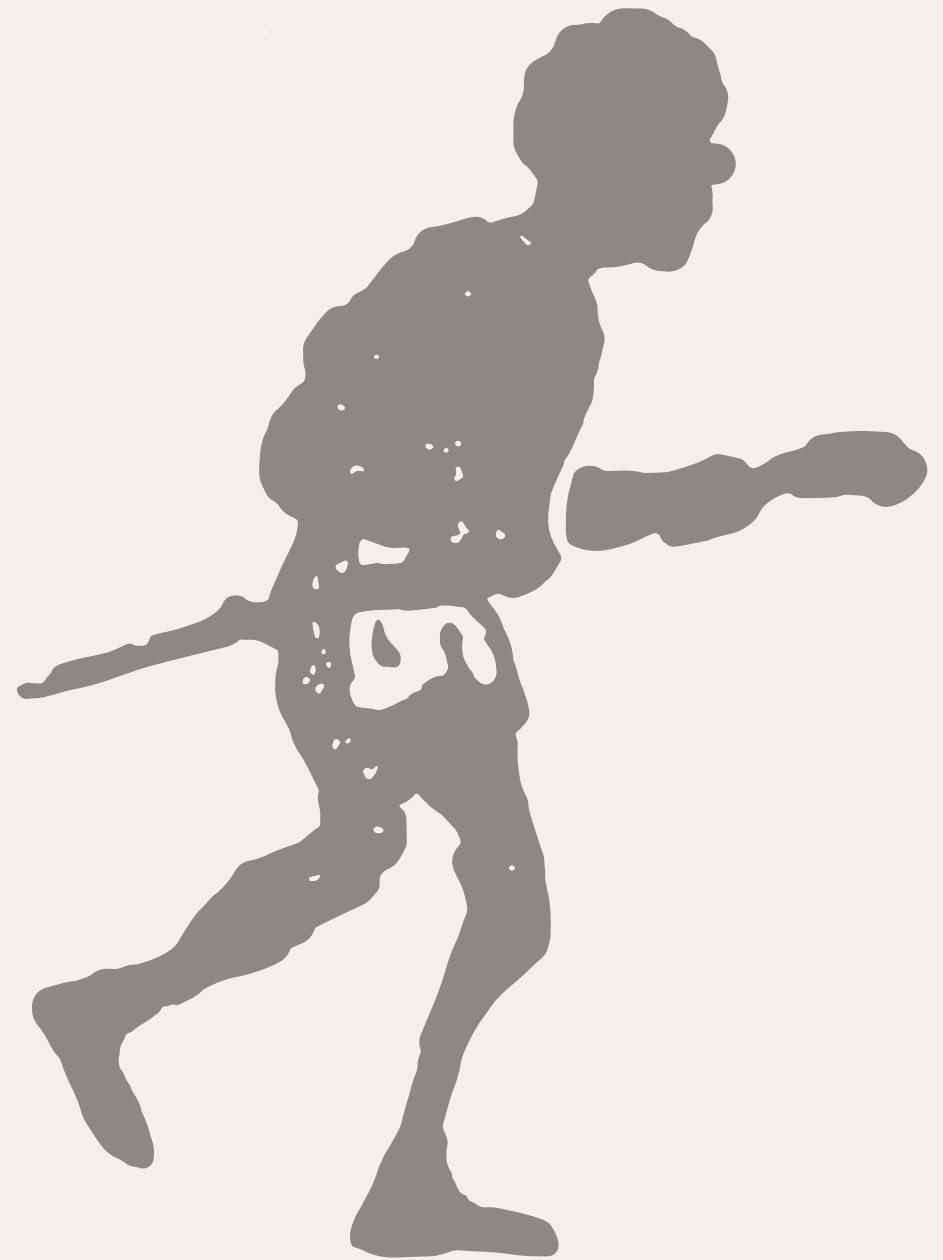
Finalement, pour qu'un droit soit réellement effectif, il doit être possible de l'exercer dans la réalité tangible. Cela nécessite que les États prévoient et implantent des mécanismes de contrôle et de surveillance, et qu'ils facilitent l'accès aux recours en cas de violation.

Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne de même que la Charte canadienne des droits et libertés sont les plus importants instruments juridiques qui protègent les droits et libertés de la personne. On dit d'ailleurs qu'ils ont un statut supra-juridique : toutes les autres lois et tous les règlements doivent s'y conformer, car les droits et libertés de la personne ont préséance, dans les limites du respect des valeurs démocratiques, de la laïcité de l'État, de l'ordre public et du bien-être général de la population du Québec.

Au Québec, dans le cas précis d'une atteinte au droit à l'égalité, l'État a d'ailleurs fait le choix d'offrir un recours accessible et gratuit en instituant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et en lui confiant la responsabilité d'accueillir et de traiter les plaintes en cette matière, entre autres mandats.

Sources :

- * Organisation internationale de la francophonie, *L'éducation aux droits de l'Homme : Comprendre pour agir ensemble*, Guide de l'enseignant(e) pour l'éducation aux droits de l'Homme dans l'espace francophone, France 2009.
- ** Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Droits et libertés : Un parcours de luttes et d'espoir*, Bibliothèque nationale du Québec, 1999.





Conclusion :

Le racisme au Québec : un héritage

Le racisme existe bel et bien au Québec, et il continue d'avoir des effets dévastateurs sur la vie et les aspirations de milliers de jeunes Québécoises et Québécois et de membres des nations autochtones*. Le sujet est sensible et complexe et c'est ce qui explique tant de réticences et de résistances à l'aborder. Les résistances se retrouvent et se manifestent à des degrés variables chez nombre d'individus, de groupes et d'institutions, les milieux scolaire, éducatif et communautaire ne faisant pas exception.

Faire le constat de la discrimination systémique et du racisme au Québec ne signifie toutefois pas que les personnes et la société dans leur ensemble sont « systématiquement » racistes.

Le racisme et la discrimination systémiques contemporains sont un héritage, qui remonte à l'origine de notre société et de ses institutions. En effet, aborder le racisme conduit inexorablement à parler de la traite transatlantique des esclaves et du colonialisme, de même qu'à leurs effets contemporains. Hérités du passé colonial, le racisme et la discrimination systémiques sont le fruit de lois et de règlements, de politiques, de pratiques, de processus décisionnels, de manières de faire et de décisions, pas toujours conscientes.

L'absence de représentation positive et les images négatives envers les personnes des communautés noires, des peuples autochtones et des personnes racisées qui sont ancrées dans la narration historique, les arts, la culture et les médias continuent d'impacter négativement leurs conditions de vie, perpétuant le racisme et la discrimination systémiques.

À ce propos, l'ONU a statué en 2020 qu'en filigrane de la violence raciale, du racisme systémique et du profilage racial d'aujourd'hui, se cache l'incapacité de reconnaître et de confronter les séquelles de la traite négrière et du colonialisme. La Haute-Commissaire Michelle Bachelet a par ailleurs appelé toutes les nations à faire amende honorable pour des siècles d'oppression des populations noires.

La lutte au racisme et à la discrimination systémiques, de même qu'à leurs diverses manifestations, passe nécessairement par une compréhension des origines historiques du racisme, du contexte d'apparition des droits et libertés et par un engagement fort de la société pour les promouvoir et les protéger, d'où le rôle crucial que l'éducation est appelée à jouer.

Afin d'outiller les personnes exerçant une fonction d'éducation à aborder ce thème avec rigueur et justesse, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a conçu cette trousse pédagogique en croisant les approches historique, antiraciste et d'éducation aux droits. La trousse et son contenu permettent d'animer une démarche éducative collective qui adresse le racisme contemporain comme résultant de plus de 500 ans de politiques racistes et coloniales mises en place par les institutions publiques.

Reconnaître le racisme selon une perspective systémique

Alors qu'il est souvent compris comme se limitant à ses manifestations isolées, motivées par la haine et le mépris racial, c'est dans sa portée systémique que le racisme frappe le plus durement. Le caractère systémique du racisme et de la discrimination s'observe d'ailleurs dans toutes les sphères de la vie des membres des communautés noires, des peuples autochtones et des minorités racisées, notamment en relevant les indicateurs suivants**:

1. la surinterpellation policière, la surjudiciarisation des personnes racisées et leur surreprésentation dans le milieu carcéral;
2. la surreprésentation des jeunes Noirs et autochtones dans le système de protection de la jeunesse;
3. une surveillance disproportionnée de ces jeunes dans les institutions scolaires;
4. un taux de décrochage scolaire élevé parmi les personnes autochtones ainsi que l'observation à la hausse de ce même phénomène pour plusieurs jeunes racisés ou issus de l'immigration récente;
5. un taux de chômage plus élevé que l'ensemble de la population, des emplois précaires, peu ou pas qualifiés et peu rémunérés, écarts que la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics vise à corriger;

6. un accès moindre à des logements abordables, salubres et de qualité, de taille suffisante.

Les membres des communautés noires, des peuples autochtones et des minorités racisées continuent donc d'être sérieusement désavantagés dans la société. Dès la naissance, ces inégalités sociales ont un impact sur la vie et le devenir des membres de ces groupes, et contribuent à creuser un écart significatif dans les conditions de vie tout au long de celle-ci, chaque indicateur jouant un rôle sur les autres.

Suggestion : Un bref portrait sociodémographique, disponible à l'annexe 1C permet à la personne animatrice d'approfondir les connaissances à ce sujet.

Naissant et grandissant dans des conditions plus difficiles, les jeunes issus des minorités sont moins susceptibles de poursuivre des études supérieures et d'accéder éventuellement à des emplois gratifiants dans les postes stratégiques de direction, comme le souligne un rapport de Statistique Canada publié le 13 août 2020. La plupart du temps, les Noirs, les personnes autochtones et les personnes racisées sont relégués dans des positions hiérarchiques moins favorables au sein des organisations publiques comme dans le secteur privé.

Globalement, le racisme est un problème social qui brime des vies, détruit des rêves et ronge le tissu social : toute la société en paie le prix. Reconnaître ce phénomène structurel dans son ensemble comme un enjeu systémique et collectif est le premier pas à prendre pour l'enrayer.



Le racisme et la discrimination: atteintes au droit à l'égalité

Le Québec est un État de *droit*, de liberté et d'*égalité*. Ce sont les fondements mêmes de notre société qui reposent sur un ensemble de valeurs d'*ouverture* et d'*inclusion* alors que le racisme est un *déni* de tous ces principes. Collectivement, nous n'avons jamais eu autant de droits et pourtant les inégalités sociales et raciales sont encore ostensibles et les manifestations de racisme ne tarissent pas.

Les difficultés liées au fait d'être membre de communautés noires, autochtones ou racisées et d'être confrontés de manière récurrente à la discrimination et au racisme structurel, institutionnel et systémique dans toutes les sphères d'activité dont l'emploi, le milieu de l'éducation, le système de la protection de la jeunesse, le logement, la santé, le système de justice ou de la sécurité publique, créent un profond malaise démocratique et une injustice sociale qu'il importe de reconnaître, d'adresser et de corriger afin de garantir à tous et toutes le droit à l'égalité réelle.

Car le racisme n'est pas seulement un problème social, il est également une question intrinsèque aux droits de la personne.

Rappelons que la quête de l'égalité, la modernisation de la société québécoise ainsi que la mise en place de l'État-providence québécois ont constitué le fondement de la Révolution tranquille et c'est sous cette impulsion que la société québécoise assistait à un extraordinaire mouvement d'émancipation des femmes et de décolonisation dans plusieurs pays du Sud.

C'est d'ailleurs cette histoire de transformation et de réformes sociales qui a profondément changé le Québec dans sa façon de concevoir le monde et ses liens sociaux. Cette histoire commune permet de croire en la possibilité d'un changement qui contribuera à l'émergence d'une citoyenneté réelle et au plein exercice des droits reconnus dans la Charte des droits et libertés de la personne pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

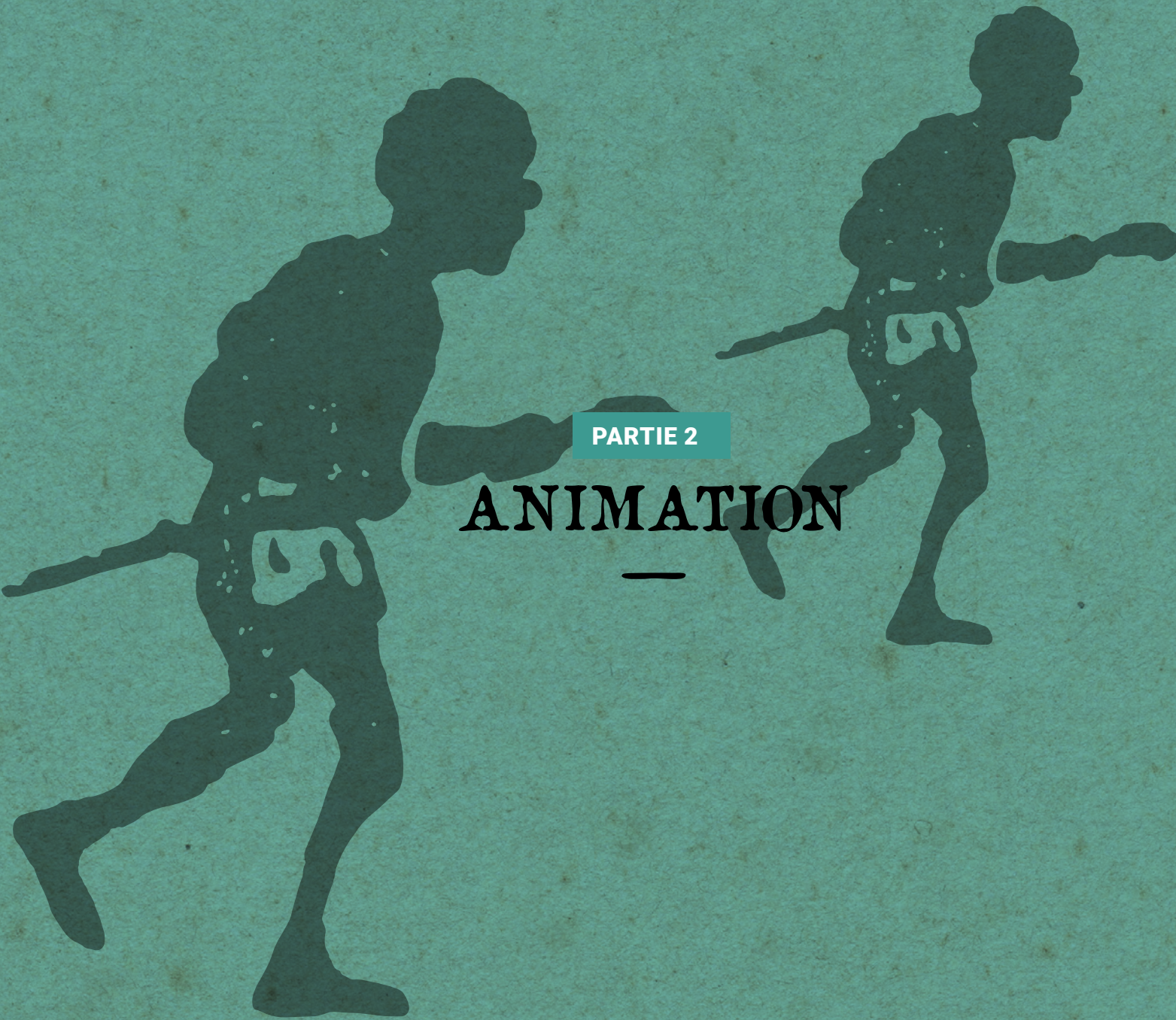
L'enjeu fondamental reste de trouver des réponses politiques et collectives*** au caractère systémique et structurel du racisme qui continue à opérer dans notre société démocratique et qui culmine par des pratiques de profilage racial et par des processus d'exclusion et de discrimination systémique dans différents domaines.



SOURCES

- * PIERRE, Myrlande et Philippe-André TESSIER, *Nommer le racisme afin d'apporter des correctifs sur une base pérenne*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 12 septembre 2020, www.cdpedj.qc.ca/fr/actualites/nommer-le-racisme-afin-dapporter-des-correctifs-sur-une-base-perenne
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Mémoire à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, 2020, 250 pages, www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire-commission-laurent.pdf
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques*, 2019, 131 pages, www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire_OCPM_racisme-systemique.pdf
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés : Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, 2011, 131 pages - www.cdpedj.qc.ca/Publications/Profilage_rapport_FR.pdf
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Bilan de la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences-Synthèse*, 2020, www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/bilan-profilage-racial_synthese_FR.pdf
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *La progression en emploi dans le secteur privé du grand Montréal - Les minorités visibles face à des inégalités de traitement : Rapport de recherche*, 2018, <https://cdpedj.qc.ca/fr/publications/la-progression-en-emploi-dans-1>
- ** Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Rapport triennal 2016-2019 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Rapport_triennal_PAE_2016_2019.pdf
- ***ZAAZAA, Amel et Christian NADEAU, *11 brefs essais contre le racisme pour une lutte systémique*, Éditions Somme Toute, Québec, 2019, 160 pages.



The image features two stylized, dark-colored figures in motion against a textured, teal-green background. The figures are positioned on the left and right sides of the frame, appearing to be in a dynamic pose, possibly running or jumping. They are wearing dark clothing with light-colored accents, including what looks like a small light-colored patch on the chest and a light-colored band around the waist. The figures are rendered in a simplified, almost silhouette-like style with some internal detail. The overall composition is balanced and modern.

PARTIE 2

ANIMATION

Objectif général

Le Québec est une société diversifiée depuis très longtemps, du fait de l'esclavage et de la colonisation. Pourtant, **les outils manquent** pour aborder les faits historiques relatifs à la présence afrodescendante au Québec depuis la traite transatlantique des esclaves.

Conscientes et conscients de l'importance pour les jeunes publics d'accéder à un bagage éducatif représentatif de cette diversité, de **nombreux professionnels en éducation cherchent en vain** du matériel pédagogique adapté pour aborder ces thèmes. Les jeunes Québécoises et Québécois afrodescendants et racisés se retrouvent alors une fois de plus « à l'extérieur » du récit historique national, et bien souvent aux prises avec le sentiment d'une identité parallèle.

La présente trousse éducative vise à **mieux outiller toute personne exerçant un rôle d'éducation auprès de jeunes de 15 à 24 ans** à aborder ces thèmes complexes et chargés avec son groupe selon une perspective de droits de la personne. La démarche éducative collective est favorisée par divers exercices réflexifs individuels ou en ateliers et des questions d'animation en groupe. Des textes thématiques permettent à la personne animatrice de se préparer adéquatement avant chaque activité.

Les activités et exercices proposés sont conçus pour un public dont l'âge et le niveau de compréhension correspondent au 2^e cycle du secondaire et au collégial.

Contenu et utilisation

En plus des textes thématiques de la partie 1 DOCUMENTATION, qui visent à renforcer les connaissances de la personne animatrice, la trousse pédagogique contient :

- Des conseils généraux pour l'animation des activités.
- Cinq (5) fiches activité favorisant la découverte des faits historiques relatifs à l'esclavage au Québec et des droits de la personne.
- Les supports à l'animation, incluant des repères historiques, des extraits de l'exposition virtuelle et un bref portrait sociodémographique, regroupés à l'annexe 1.
- Le matériel pédagogique des personnes participantes, regroupé à l'annexe 2 dans l'ordre de présentation des activités.
- L'annexe 3 présente une liste d'ouvrages de littérature jeunesse et de ressources en ligne pour approfondir ces thèmes.
- Les corrigés des exercices sont disponibles sur demande en écrivant à education@cdpdj.qc.ca

Les activités proposées déploient une diversité de méthodes pédagogiques. Elles ont comme point commun de valoriser la réflexion individuelle et la discussion en groupe. Pour cette raison, il est préférable de prévoir plus de temps dans le cas d'un groupe nombreux ou très participatif.

Afin de guider la personne animatrice dans le bon déroulement des discussions, des questions d'animation sont suggérées et des pistes de réponses sont fournies à **titre indicatif** dans chaque fiche activité. Les textes thématiques sont quant à eux proposés aux personnes animatrices en guise de préparation à l'animation, et visent un renforcement des connaissances.

Plusieurs des activités proposées sont en relation avec l'exposition éducative **FUGITIFS!** Il est **fortement recommandé** à la personne animatrice de prendre connaissance de l'ensemble des contenus de l'exposition avant toute animation. Pour accéder à l'exposition, visiter fugitifs.ca.

Le quiz *Testez vos connaissances* de l'exposition virtuelle **FUGITIFS!**, reproduit à la fin de l'annexe 2, peut être utilisé comme évaluation formative ou contrôle de lecture. Le corrigé est disponible en écrivant à education@cdpdj.qc.ca.

Conseils pour l'animation des activités

Bien se préparer avant l'animation : le déroulement des activités suggérées implique peu de matériel ou de logistique. L'animation exige cependant une bonne préparation relative aux thèmes abordés et la maîtrise de certaines habiletés.

Concernant les **thèmes abordés**, il est fortement recommandé de lire les textes thématiques, la fiche activité, les feuilles exercice et les fiches information associées à l'activité en entier avant le moment de l'animation. La personne animatrice pour qui les thèmes abordés sont nouveaux pourrait aussi vouloir effectuer des lectures complémentaires avant d'animer. À cet effet, des pistes de lecture et de documentation sont suggérées en annexe dans la médiagraphie.

Concernant les **habiletés d'animation**, il importe de garder à l'esprit que les activités sont conçues pour provoquer la prise de conscience, l'échange et la discussion de groupe, ce qui nécessite quelques précautions. L'écoute et le respect d'autrui, l'empathie face à des récits de faits vécus et la sensibilité dans l'accueil des émotions suscitées par les activités et



discussion sont de mise. La personne animatrice doit aussi se préparer à adopter une position ferme contre tout propos ou attitude irrespectueuse, afin de maintenir un climat inclusif et sécurisant. La co-animation ou le recours à une personne-ressource est indiqué. Il est aussi recommandé d'avoir une liste de ressources vers lesquelles diriger les personnes qui en exprimeraient le besoin.

Veiller à la circulation de la parole : Historiquement, les normes et conventions sociales imposaient une attitude de soumission aux groupes minorisés (femmes, personnes racisées, etc.). Cette attitude s'est transmise par l'éducation chez les uns et les autres, si bien que la parole n'est pas prise de façon naturellement équitable dans un groupe. Cette tendance à l'effacement prive le groupe - et la société en général - de points de vue enrichissants sur une foule de sujets, qui permettraient de développer une vision plus complète et inclusive des réalités de tous et toutes.

La personne animatrice a la possibilité et la responsabilité de conscientiser le groupe à l'importance d'une circulation égalitaire de la parole, en encourageant les uns à parler et en appelant les autres à l'écoute et la solidarité.

Des moyens simples comme désigner une personne responsable de l'équité dans la prise de parole ou le recours à l'alternance des tours de parole peuvent être mis en place. Le recours à un bâton de la parole ou autre objet symbolique, qui garantit à la personne son droit de parole jusqu'à la fin de son propos sans interruption inopportune est aussi une bonne pratique.

Assurer un climat accueillant et ouvert pour tout le groupe : les thématiques abordées dans les différentes activités peuvent provoquer des émotions vives chez les personnes participantes, pour des raisons variées. Certaines peuvent y reconnaître leur propre réalité, celle de leurs proches ou de leurs ancêtres. Il importe d'accueillir ces émotions et ces récits, de valider leur légitimité et d'accompagner les personnes vers une ressource adaptée (intervention psychosociale ou accompagnement juridique) si elles le désirent.

D'autres personnes participantes prendront conscience pour la première fois de leur posture privilégiée, étant nées *du bon bord* de l'Histoire. Pour aider à surmonter le choc lié à cette prise de conscience, il est utile de rappeler que la démarche entreprise vise la reconnaissance, la réparation et la réconciliation. Si personne n'est responsable de l'Histoire dont la société a hérité, tous et toutes ont le pouvoir et la responsabilité de s'éduquer et d'agir afin d'en changer le cours.



Finalement, il pourrait arriver que des personnes adoptent des attitudes ou propos résolument racistes, intimidants ou ciblant certaines autres personnes participantes. Il est capital que la personne animatrice balise et maintienne un cadre sécuritaire pour tous et toutes. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur les principes directeurs des droits de la personne : tous les humains sont égaux en droits et en dignité.

Éviter le piège de l'invalidation : Certaines activités pourraient susciter le désir des personnes participantes de témoigner de certaines situations vécues. Toute personne qui trouve le courage de s'ouvrir sur une expérience de vie personnelle doit être accueillie avec respect et empathie. Si la personne animatrice le désire, elle peut confier la responsabilité de veiller à l'application et au rappel de ce principe à une autre personne-ressource. Il importe aussi de rappeler que chaque personne s'exprime en son nom propre : la prise de parole est personnelle et ne devrait pas conduire à considérer quelqu'un comme porte-parole de tout un groupe ou une communauté.

Élargir ses connaissances : le matériel fourni dans la présente trousse vise à offrir une base à la personne animatrice qui désire aborder le racisme et l'esclavage en groupe, mais ne possède pas de connaissances étendues sur ces sujets. Les apports de contenu produits par les co-auteurs et les éléments de réponse fournis dans le but d'outiller la personne animatrice ne sont pas exhaustifs ; il appartient à chaque personne animatrice de les compléter par ses propres lectures et réflexions.

Mise en garde relative au vocabulaire : Tout comme l'exposition virtuelle **FUGITIFS!**, le contenu pédagogique de la trousse comprend divers extraits et documents d'archives. Certains de ces textes emploient un vocabulaire à connotation raciste et des mots offensants qu'il convient d'utiliser dans une perspective critique de manière parcimonieuse. Néanmoins, il est irréaliste d'aborder l'esclavage et le racisme dans une perspective d'éducation sans s'exposer à ce vocabulaire.

Il est important de souligner que ces questions interpellent la Commission dans la mesure où l'utilisation de mots potentiellement offensants en milieu scolaire et académique est susceptible de concerner plusieurs droits garantis par la Charte, dont la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique, le droit à la sauvegarde de sa dignité et le droit à l'égalité. (Voir « mot commençant par N : Myrlande Pierre préconise une utilisation parcimonieuse », le Devoir).

Plusieurs animations proposées ont comme objectif le développement de la pensée critique, ce qui n'est possible qu'en confrontant des idées et des mots à une grille d'analyse - dans notre cas, la perspective des droits de la personne. Le choix pédagogique a donc été de présenter ces extraits et documents d'archives en version originale non expurgée.

Une mise en garde attirant l'attention de la personne animatrice sur la présence de tels mots précède les textes ou activités dans lesquels ils figurent. La personne animatrice peut ainsi mieux se préparer à accompagner le groupe dans la démarche de réflexion critique face au racisme en général et à l'emploi de certains termes en particulier.





FICHES ACTIVITÉ

44 Fiche activité 1 : La première mondialisation

51 Fiche activité 2 : Le trajet de l'esclavage

53 Fiche activité 3 : De l'esclavage aux droits

56 Fiche activité 4 : Notre pacte pour
une zone libre de racisme

59 Fiche activité 5 : Résister



Activité 1 (avec jetons)

La première mondialisation

Mise en situation - jeu de rôle suivi d'une discussion de groupe

Durée minimale : 1 heure

5 personnes ou plus

En présence/à distance (adaptation requise)

Objectifs

- Comprendre l'impact de l'esclavage sur la configuration actuelle du monde.
- Découvrir et comprendre le caractère historiquement construit du racisme.

Préparation

Prendre connaissance du texte thématique 1 et de l'ensemble du déroulement de l'activité.

Imprimer et découper les jetons requis :
50 POPULATION, 50 RESSOURCES,
5 SOUVERAINETÉ,
5 DROITS DE LA PERSONNE.



Introduction (10 minutes)

- Inviter le groupe à se prêter à un jeu de ressources en 5 tours pour comprendre l'impact de l'esclavage sur la configuration actuelle du monde.
- Répartir le groupe en 5 équipes :** Afrique, Amérique, Asie, Océanie, Europe
Mise en garde : la composition des équipes est aléatoire, **sans égards** aux caractéristiques personnelles réelles des joueurs.
- Remettre les jetons à chaque équipe en respectant la distribution suivante :**

Europe

12 POPULATION, 7 RESSOURCES, 1 SOUVERAINETÉ

Afrique

12 POPULATION, 12 RESSOURCES, 1 SOUVERAINETÉ

Amérique

9 POPULATION, 12 RESSOURCES, 1 SOUVERAINETÉ

Asie

12 POPULATION, 11 RESSOURCES, 1 SOUVERAINETÉ

Océanie

5 POPULATION, 8 RESSOURCES, 1 SOUVERAINETÉ

La personne animatrice conserve les jetons

DROITS DE LA PERSONNE jusqu'au 4^e tour.



Activité (30 minutes)

Pour chaque tour de jeu, lire l'énoncé à voix haute.

Donner ensuite les indications relatives à chaque continent.

Au cours du jeu, les jetons peuvent être donnés, échangés, pris ou perdus. Tout jeton perdu est remis à la personne animatrice.

ÉNONCÉS ET INDICATIONS

Énoncé 1^{er} tour: 1000-1491

Le territoire européen est déchiré par de nombreux conflits économiques, politiques et religieux entre petits royaumes médiévaux. Il traverse plusieurs famines et épidémies, dont la peste bubonique, appelée Peste noire, qui décime le tiers de la population. Les croisades au Moyen-Orient, ces guerres menées au nom du Christ afin de reprendre la Terre sainte des mains des musulmans, considérés comme infidèles, sont coûteuses en vies humaines.

Pour sa part, malgré les conflits au sein du continent, l'Afrique est prospère. Selon leur emplacement géographique, les différents royaumes et empires réalisent des échanges commerciaux avec le nord du continent, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie.

En Amérique, le territoire est occupé par diverses nations. Les échanges culturels et commerciaux Nord-Sud ont cours. Malgré certains conflits entre nations, les conditions de vie sont excellentes grâce à l'abondance de ressources et à la faible densité de population.

En Asie, malgré les conflits entre nations qui déchirent le territoire et conduisent à la naissance et la chute de dynasties, les conditions de vie sont généralement bonnes. La prospérité est assurée par les terres fertiles cultivées avec savoir-faire. Le commerce de la soie et des épices vers l'Afrique et l'Europe garantit aussi un apport économique important.

Partout en Océanie, la vie se déroule sans contacts significatifs avec les autres continents.

Indications

- L'Europe perd 2 jetons **POPULATION** et donne 1 jeton **RESSOURCES** à l'Asie.
- L'Afrique échange 1 jeton **RESSOURCES** avec l'Europe et 1 jeton **RESSOURCES** avec l'Asie.
- L'Amérique et l'Océanie ne perdent ni n'échangent aucun jeton.

Énoncé 2^e tour: 1492-1700

L'arrivée des Européens en Amérique change tout pour les premiers, qui n'arrivent plus à nourrir leur population. S'appuyant sur l'idée de leur supériorité morale, les Européens colonisent ce territoire au Sud comme au Nord et accaparent les terres et les ressources. La population autochtone est décimée par des maladies importées par les Européens, les multiples abus de pouvoir et l'utilisation massive des armes à feu.



La conquête de l'Amérique a un impact important pour une grande partie de la population africaine, particulièrement en Afrique de l'Ouest, qui se voit réduite en esclavage puis vendue en Amérique par les Européens. L'Église participe activement à ce commerce, proclamant que les Noirs n'ont pas d'âme et qu'on peut donc les traiter comme du bétail, alors que les « sauvages » peuvent avoir une âme et qu'il faut donc les évangéliser pour les sauver. Durant la traversée, près du tiers des esclaves meurt. Les effets de cette mise en captivité des populations ouest-africaines font périliter l'agriculture.

En Asie, les échanges commerciaux se poursuivent tandis que des explorateurs européens atteignent graduellement l'Océanie.

Indications

- L'Europe prend le jeton **SOUVERAINETÉ** de l'Amérique ainsi que 2 jetons **POPULATION** et 4 jetons **RESSOURCES**.
- L'Amérique perd aussi 2 jetons **POPULATION** des suites d'épidémies et des guerres causées par l'arrivée des Européens.
- L'Europe prend aussi 3 jetons **POPULATION** à l'Afrique, mais en perd 1 à cause de la traversée et des maladies.
- L'Afrique cède aussi 3 jetons **RESSOURCES** à l'Europe et en perd 1.
- L'Asie échange 1 jeton **RESSOURCES** avec l'Afrique et 1 jeton **RESSOURCES** avec l'Europe.
- Rien ne se passe en Océanie.

Énoncé 3^e tour: 1701-1880

L'Europe assoit sa domination sur les territoires conquis et y développe des colonies de peuplement et d'énormes exploitations agricoles. La notion de « races » et de leur inégalité fait son apparition. Véhiculé par des penseurs, philosophes et scientifiques européens, le racisme se répand dans tout le continent. Au cours des années 1800, des zoos présentant des humains provenant de peuples conquis font leur apparition en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord.

En Afrique, la mise en captivité se poursuit encore durant plus de 100 ans. Au total, entre 12 millions et 17 millions de personnes auront été mises en esclavage. L'Afrique est à son tour colonisée par les puissances européennes, du Nord au Sud. En Asie, le commerce extérieur diminue, fragilisant les rapports avec l'Europe et l'Afrique. Peu à peu, l'Europe étendra sa mainmise sur les territoires de l'Asie, rendus vulnérables à la suite de conflits entre nations, de catastrophes naturelles, de la chute du commerce et de la pression occidentale. L'Europe amorce la colonisation de l'Océanie, ce continent auparavant jugé trop lointain et inhospitalier, mais regorgeant de ressources.

Indications

- L'Europe prend le jeton **SOUVERAINETÉ** de l'Afrique et menace de prendre celui de l'Asie.
- Elle s'accapare 2 jetons **POPULATION** en Afrique, mais en perd 1 à cause de la traversée et des maladies. Elle prend aussi 2 jetons **RESSOURCES** de l'Afrique.



→ L'Europe prend 3 jetons **RESSOURCES** à l'Amérique et 2 à l'Asie. Chacun de ces 2 autres continents perd 1 jeton **POPULATION** à la suite des famines et épidémies déclenchées par la colonisation. L'Europe prend aussi 1 jeton **RESSOURCES** de l'Océanie et celle-ci perd 1 jeton **POPULATION**.

Énoncé 4^e tour: 1880-1952

En Amérique du Sud, les communautés autochtones ou leurs descendants n'ont pas accès aux moyens de production, car les terres sont accaparées par les descendants des colonisateurs européens, tandis qu'au Nord, les populations autochtones sont décimées ou confinées sur des « réserves » et dans des pensionnats visant à les assimiler et à faire disparaître leur culture.

L'Océanie et l'Asie tombent à leur tour sous la coupe de l'Europe. Accaparant les terres, les colonisateurs développent d'immenses exploitations agricoles basées sur le modèle américain. Les conditions de vie deviennent extrêmement difficiles en Asie et la population migre vers l'Europe, l'Océanie et l'Amérique où elle devient une main-d'œuvre bon marché.

L'industrialisation et les avancées technologiques conduisent les grandes entreprises possédées par des Européens à exploiter aussi le sous-sol et à en extraire du minerai et des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) pour développer des projets d'infrastructures (barrages, chemins de fer, usines) qui garantissent l'avantage économique et militaire de l'Europe. Les ouvriers qui réalisent ces projets sont issus des peuples colonisés ou de l'immigration.

La 2^e moitié de cette période est marquée par de nombreuses guerres, dont les deux Guerres mondiales. Durant cette période, les populations colonisées sont obligées de fournir des soldats qui doivent se battre et mourir pour servir les intérêts des colonisateurs. Toutes ces guerres, de même que l'épidémie de grippe espagnole de 1918 et la crise économique de 1929 déciment la population mondiale.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui vise à garantir à chaque humain un ensemble de droits et libertés. Une série d'instruments juridiques internationaux puis nationaux naissent alors, visant à protéger les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, à garantir la solidarité internationale et le droit à l'autodétermination des peuples.

Indications

- L'Europe s'empare des jetons **SOUVERAINETÉ** de l'Asie et de l'Océanie.
- Tous les continents perdent 1 jeton **POPULATION** des effets des guerres et épidémies.
- L'Afrique perd 1 jeton **RESSOURCES** à cause de la désertification.
- L'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie remettent 1 jeton **POPULATION** et 2 jetons **RESSOURCES** au profit de l'Europe.
- Tous les continents reçoivent un jeton **DROITS DE LA PERSONNE**.



Énoncé 5^e tour: 1953-aujourd'hui

Les mobilisations en faveur de l'indépendance et de la décolonisation redonnent une voix aux peuples autochtones qui revendiquent leurs droits à l'autodétermination, à la protection de leurs langues, cultures et territoires. Les anciennes colonies obtiennent leur indépendance de manière pacifique ou doivent se battre contre leur ancienne métropole afin de pouvoir prendre leur destinée en main. Dans les deux cas, les nouvelles nations ont contracté des dettes importantes auprès des puissances européennes.

L'Asie poursuit son processus d'industrialisation, poussée par les impératifs économiques liés à la mondialisation. Les effets du développement industriel accéléré et le déni de droits menacent la santé et la vie des populations. En Afrique, la désertification et la pollution s'aggravent, créant des famines et des mouvements migratoires vers les pays occidentaux. En Océanie et en Amérique, la propagation de feux de forêt causés par le réchauffement climatique conjugués à l'exploitation des terres contribuent à la perte de plusieurs des derniers territoires autochtones ancestraux.

En Asie comme en Afrique et en Amérique centrale et du Sud, les nombreuses guerres menées par les puissances occidentales sur ces territoires créent des vagues successives de réfugiés qui espèrent trouver de meilleures conditions ailleurs. Devant cette affluence de migrants, les pays occidentaux établissent des lois et règlements pour limiter le nombre de personnes accueillies et restreindre l'obtention de la nationalité. Les discours d'intolérance, de racisme et de xénophobie prennent le dessus sur les discours de solidarité internationale dans l'opinion publique.

Indications

- L'Amérique, l'Asie et l'Afrique donnent chacune 1 jeton **POPULATION** à l'Europe pour représenter la diaspora (migration).
- L'Europe prend 1 jeton **RESSOURCES** à l'Amérique, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie pour représenter la mondialisation.
- L'Europe perd 1 jeton **RESSOURCES** en lien avec le réchauffement climatique. Les autres continents perdent 2 jetons **RESSOURCES** et 1 jeton **POPULATION** à cause de la pollution.
- L'Europe « vend » un jeton **SOUVERAINETÉ** à l'Afrique pour 4 jetons **RESSOURCES**, à l'Amérique pour 3 jetons **RESSOURCES**, à l'Asie pour 3 jetons **RESSOURCES** et à l'Océanie pour 2.



Conclusion (20 minutes)



ANIMER UN RETOUR EN GROUPE



Questions d'animation

Quelle équipe a le plus de jetons **POPULATION**?
Le moins de jetons **POPULATION**?

Quelle équipe a le plus de jetons **RESSOURCES**?
Le moins de jetons **RESSOURCES**?

Pourquoi les jetons **SOUVERAINETÉ** ont-ils
d'abord été saisis avant d'être revendus?

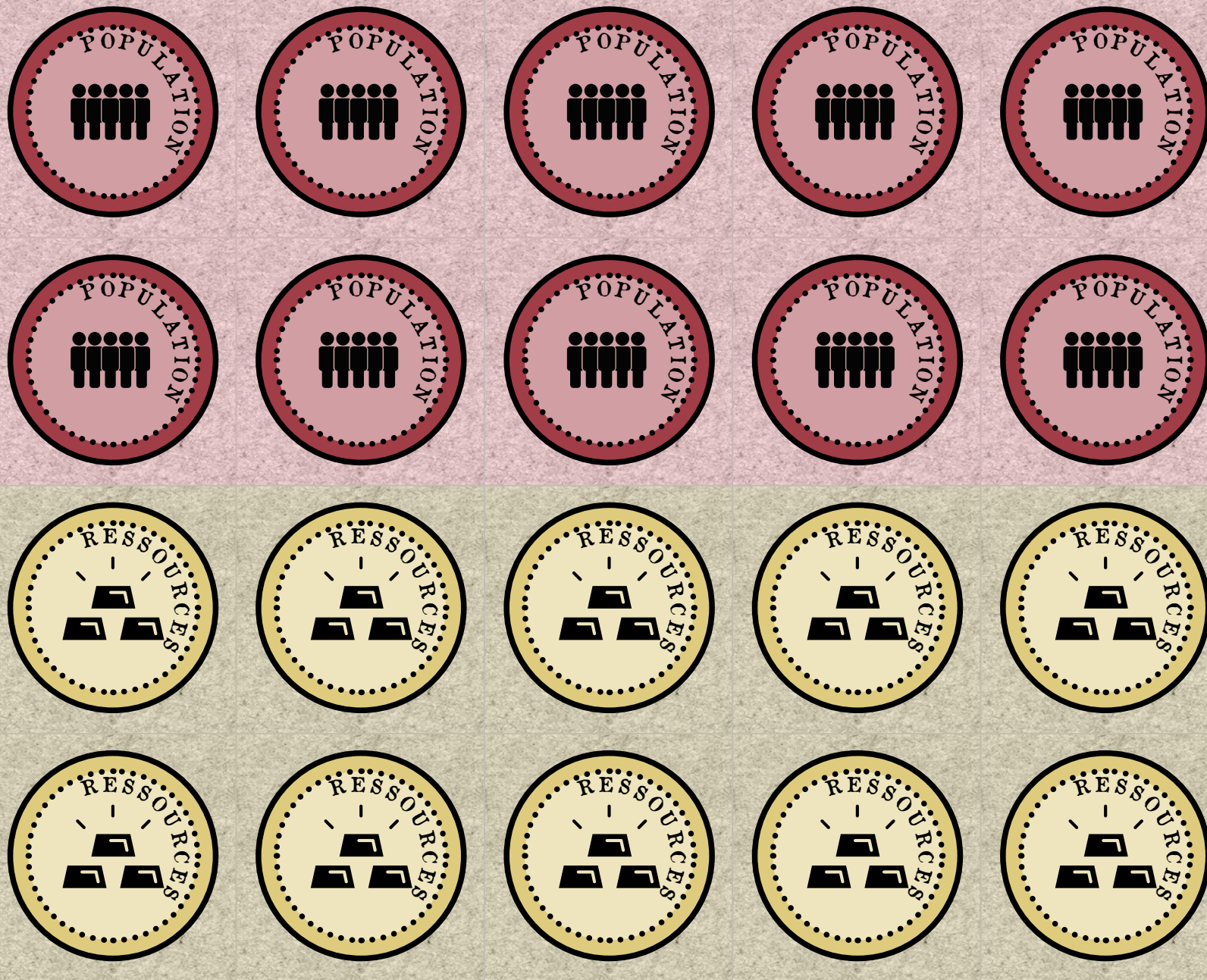
Quelle différence a fait l'apparition des droits
de la personne dans le jeu?

Quelles conséquences ont eu les enjeux
environnementaux dans le jeu?

En conclusion, après avoir joué ce jeu, quelle est
votre compréhension du monde actuel?

Terminer en rappelant que le monde tel qu'il est aujourd'hui a été façonné par la traite transatlantique des esclaves et la colonisation des territoires autochtones par les puissances européennes. Les arguments racistes sur lesquels cette Histoire s'est appuyée pour légitimer la suprématie blanche ont laissé des traces indélébiles dans les rapports sociaux jusqu'à aujourd'hui, et ce, dans toutes les sociétés.





Jetons

Cette page doit
être **imprimée**
en 5 exemplaires.



Le trajet de l'esclavage

Exposé magistral et discussion de groupe

Durée minimale : 45 minutes

5 personnes et plus

En présence/à distance

Objectifs

- Situer la traite transatlantique des esclaves comme l'un des pires crimes contre l'humanité de l'Histoire.
- Découvrir les origines et le contexte historique de la présence afrodescendante au Québec.

Préparation

Prendre connaissance du texte thématique 1, des supports à l'animation et repères historiques fournis à l'annexe 1 et de l'ensemble du déroulement de l'activité.

Prévoir la reproduction ou la projection des 5 fiches illustrées relatives aux étapes du trajet de l'esclavage (annexe 1) en vue de l'animation. Imprimer le nombre requis de copies de la feuille exercice *De l'esclavage aux droits* et se procurer le corrigé en écrivant à education@cdpdj.qc.ca

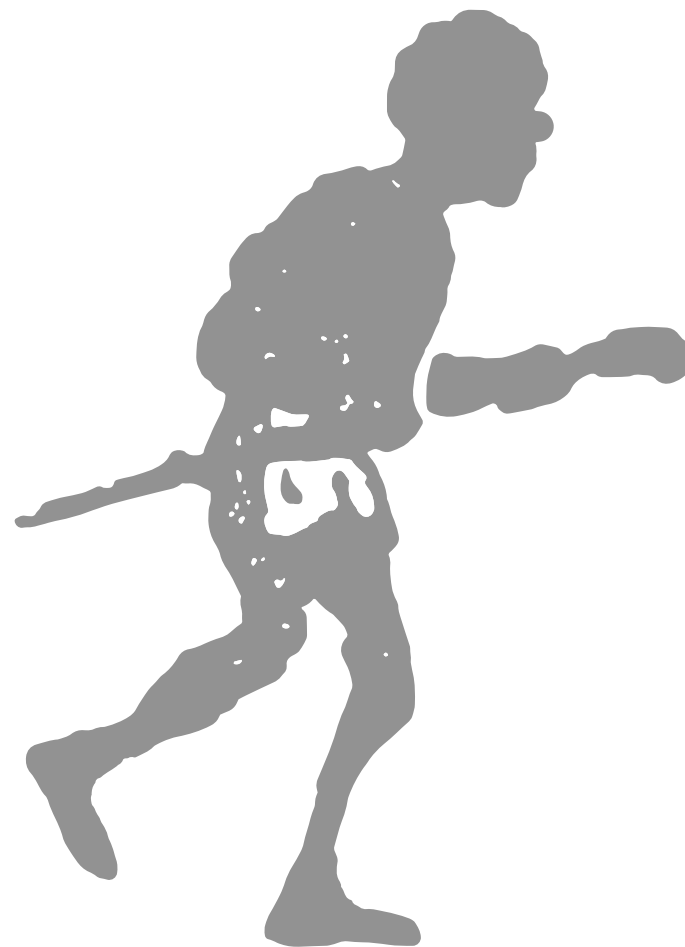
Prévoir la projection de contenus Internet.



Introduction (5 minutes)



1. Demander au groupe à quand remonte la présence afrodescendante au Québec et inscrire les réponses sur un support visible de toutes et tous.
2. Compléter les réponses à l'aide des repères historiques fournis à l'annexe 1.



Activité (35 minutes)

Présenter l'illustration de la première étape du trajet de l'esclavage au groupe et demander ce que les personnes participantes savent à ce sujet.

À partir des repères historiques fournis et des contenus présentés dans la trousse éducative, la personne animatrice complète les informations avant de passer à l'illustration de l'étape deux.

Ainsi de suite jusqu'à la fin des cinq étapes.

1. **L'Afrique, un continent diversifié et riche**
2. **La mise en captivité**
3. **La traversée sur les bateaux négriers**
4. **Le marché aux esclaves**
5. **L'esclavage et la résistance au Québec et au Canada**

Conclusion (5 minutes)

Rappeler que contrairement à la croyance populaire et aux préjugés persistants, la présence afrodescendante et africaine au Québec ne date pas d'hier : cette histoire est intimement liée à la traite transatlantique des esclaves.

Présenter l'exposition virtuelle FUGITIFS! au groupe et parcourir son introduction.

Rappel : L'exposition contient des extraits d'archives qui emploient le mot en N. Certains contenus de l'exposition abordent les violences sexuelles. C'est en particulier le cas de Bell et de Bett.

Remettre une feuille exercice *De l'esclavage aux droits*, expliquer l'exercice individuel et déterminer la date de remise.



De l'esclavage aux droits

Exercice individuel à la maison, discussion de groupe et travail en ateliers

Durée minimale : 1 heure

5 personnes ou plus

En présence/à distance

Objectifs

- Prendre conscience du déni absolu de droits et des diverses formes d'exploitation dans l'esclavage.
- Prendre conscience de l'individualité et de l'agentivité des Fugitifs.
- Découvrir l'existence d'instruments juridiques garantissant les droits et libertés.
- Sensibiliser à l'importance de garantir les droits et libertés pour tous et toutes.

Préparation

Prendre connaissance du contenu de l'exposition virtuelle, des textes thématiques 2, 3 et 6 et du déroulement de l'activité.

Visionner la courte animation (4 minutes) portant sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme, voir page suivante.

Relire le corrigé de l'exercice *De l'esclavage aux droits* et la *Grille d'analyse en droits de la personne*.

Prévoir le nombre de copies requis de la *Grille d'analyse en droits de la personne*.

Rappel : certains contenus de l'exposition **FUGITIFS!** abordent les violences sexuelles. C'est en particulier le cas de Bell et de Bett. La co-animation ou le recours à une personne-ressource est indiqué.

Introduction (10 minutes)

Récupérer les feuilles exercice complétées, et animer une discussion de groupe autour des questions suivantes :

1. Quelles découvertes avez-vous faites en visitant l'exposition **FUGITIFS!**
2. Quelles réflexions souhaitez-vous partager avec le groupe :
 - a. relativement à l'esclavage ?
 - b. relativement aux droits de la personne ?

Activité (40 minutes)

Présenter au groupe l'animation de 4 minutes portant sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

<https://www.youtube.com/watch?v=AFmGZy4JXxc>

ANIMER UNE DISCUSSION EN PLÉNIÈRE



Questions d'animation

(Des pistes de réponse sont suggérées à titre indicatif)

Les esclaves étaient exploités sur bien des plans. Pouvez-vous nommer ces formes d'exploitation ?

Exploitation de la force de travail non spécialisée (ouvriers, manœuvres, domestiques) et spécialisée (langues, talents artistiques ou savoir-faire spécifique), exploitation sexuelle (violences sexuelles), reproductrice (bébés en captivité) et périnatale (nourrice)

Aujourd'hui, dans quels types d'emploi retrouve-t-on le plus de personnes afrodescendantes et racisées ?

Travail peu qualifié (entretien, manutention, industrie, transport, vente au détail, service à la clientèle, centres d'appel), emplois dits du « care » ; préposés aux bénéficiaires, éducatrices en garderie, infirmières auxiliaires.

Ces emplois sont-ils bien rémunérés ?

Non. Les personnes noires et racisées sont encore largement sous le seuil de faible revenu, même si elles travaillent et malgré leur scolarité. Il s'agit de discrimination systémique.

Ces emplois sont-ils essentiels ?

Oui. Sans ces emplois, la société serait dysfonctionnelle.

Qui tire avantage et profit de cette situation ?

Les employeurs et la société en général, car la faible rémunération de ces emplois largement occupés par des personnes afrodescendantes et racisées maintient le coût de la vie plus bas. C'est une situation de discrimination systémique.

Quelles conséquences cela a-t-il pour les personnes afrodescendantes et racisées ?

Surreprésentées dans les sphères moins valorisées de la société et presque absentes des lieux de pouvoir et de prestige, elles sont maintenues dans la pauvreté ou la précarité et moins encouragées à poursuivre des études supérieures et à viser des emplois mieux rémunérés ou plus prestigieux. La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics vise à corriger cette situation de discrimination systémique.

En vous basant sur l'animation vidéo portant sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme visionnée au début de la discussion, quels droits sont menacés par cette division racisée du travail ?

L'ensemble, et tout particulièrement le droit à l'égalité dans l'exercice de tous les autres droits et libertés.



Conclusion (5 minutes)



Pour conclure, remettre la feuille exercice *Grille d'analyse en droits de la personne* et expliquer l'exercice. Chaque personne est invitée à l'utiliser individuellement une première fois pour analyser une situation vécue personnellement ou par un proche, ou des propos entendus dans l'entourage ou dans les médias. Un retour en plénière est prévu en introduction de l'activité 4.



Notre pacte pour une zone libre de racisme

Activité de groupe suivie d'un exercice de réflexion personnelle

Durée minimale : 1 heure

5 personnes et plus

En présence/à distance

Objectifs

- Prendre conscience de l'impact négatif et de la charge raciste, discriminatoire ou offensante contenus dans certains propos et attitudes.
- S'engager individuellement et collectivement à questionner et rejeter les propos et les attitudes racistes, discriminatoires ou offensants.

Préparation

Prendre connaissance des textes thématiques 1, 6 et de la conclusion, de l'ensemble du déroulement et des feuilles exercice suivantes situées à l'annexe 2 : *Pacte pour une zone libre de racisme*, *Le mot juste*.

Imprimer le nombre de copies requis.



Introduction (15 minutes)



Prévoir un retour sur l'exercice individuel réalisé à partir de la *Grille d'analyse en droits de la personne* remise à la fin de l'activité précédente. Sur une base volontaire, demander si certaines personnes participantes ont identifié des situations ou des propos ayant bafoué certains droits, en particulier le droit au respect de sa dignité et le droit à l'égalité. Discuter avec le groupe de l'impact de telles atteintes aux droits de la personne.

Inviter le groupe à porter une attention toute particulière au vocabulaire employé pour désigner les autres, et identifier ensemble **les mots qui font mal**, qui blessent, qui portent atteinte à la dignité (épithètes, mot en N, insultes, railleries sur l'apparence physique ou les traits ethnoculturels).

Certains mots qui font mal ont une connotation raciste, d'autres non; ils ont néanmoins tous un impact négatif et portent atteinte à la dignité des personnes qu'ils visent. Réserver un temps d'échange en groupe pour dresser une liste de ces mots et permettre de nommer les émotions négatives qu'ils provoquent lorsqu'ils sont employés.



Activité (40 minutes)

Créer des équipes de 2 à 5 personnes (maximum 6 équipes de 5 personnes). Pour un groupe de 5 personnes, cette activité peut se réaliser en plénière.

Remettre 1 feuille exercice *Pacte pour une zone libre de racisme* par personne et donner les consignes : chaque équipe doit élaborer 1 à 3 propositions (1 si le groupe est nombreux, 3 si le groupe est petit) pour compléter chacune des phrases suivantes :

Comprenant toute l'importance de faire de ce groupe une zone sans racisme qui questionne et rejette les propos, attitudes et comportements racistes ou stéréotypés, nous nous engageons formellement à (action concrète). Par exemple : Ne plus employer les mots qui font mal entre nous.

Puisque nous savons que cet engagement ne sera pas toujours respecté, nous convenons d'agir de la manière suivante en cas de manquement (réponse attendue). Par exemple : Toute personne qui entend un des mots qui font mal est invitée à rappeler les émotions négatives que son usage provoque, et que ce mot n'a pas sa place dans le groupe.

Allouer 15 minutes aux équipes pour rédiger leurs 2 propositions et appliquer les 3 critères de validation pour les finaliser.

Une fois que toutes les équipes ont terminé, chaque proposition est soumise au vote à majorité par le groupe selon les 3 critères de validation suivants :

→ La proposition offre-t-elle un **moyen concret** de dénoncer le racisme ?

Pour éviter les principes flous qui ne donnent pas de prise sur les situations.

→ La proposition permet-elle d'agir dans le **respect des droits et de la dignité** de chaque personne ?

Pour éviter une approche punitive ou culpabilisante, ou les procès d'intention.

→ La proposition vise-t-elle la **conscientisation et la solidarité** au sein du groupe ?

Pour favoriser l'évolution vers un changement de culture et éviter que les réponses apportées quand il y a des manquements ne soient divisives.

Au moment de voter, chaque proposition peut être **adoptée**, **rejetée** ou **prise en délibéré** pour reformulation, sur la base de ces 3 critères.

Les propositions adoptées à majorité sont inscrites dans le Pacte, les propositions rejetées sont éliminées et les propositions prises en délibéré sont débattues en plénière ou en ateliers pour reformulation. Cette nouvelle version fait aussi l'objet d'un vote par le groupe.

Si le temps manque, il est aussi possible de confier les propositions prises en délibéré à un comité de réécriture, chargé de soumettre une nouvelle version qui respecte les 3 critères au vote du groupe lors de la prochaine rencontre.

Le Pacte composé devrait comporter de 3 à 5 engagements formels et réponses attendues en cas de manquement à ces engagements. Une fois adopté, le Pacte est co-signé par chaque personne puis affiché en permanence. Tous et toutes peuvent y référer en tout temps pour favoriser la prise de conscience collective et appeler à la solidarité du groupe.

Conclusion (5 minutes)



Inviter chaque personne à compléter individuellement la phrase suivante sur la feuille exercice :

Je m'engage personnellement à agir dans le respect de notre *Pacte pour une zone libre de racisme* en adoptant le comportement suivant _____.

Inviter chaque personne à conserver sa feuille exercice : un retour est prévu à la fin de la dernière activité. Distribuer l'exercice individuel Le mot juste, à compléter et à remettre au moment de l'activité 5.



Résister

Type d'activité : Jeu d'équipe (compétition)
suivi d'une discussion de groupe

Durée minimale : 1 heure

4 personnes ou plus

En présence/à distance

Prévoir la projection de contenus Internet, accès
à Internet requis pour les personnes participantes.

Objectifs

- Découvrir les stratégies de résistance à l'esclavage et l'importance de la solidarité.
- Découvrir l'existence historique de la revendication pour l'obtention des droits et libertés.
- Établir des liens avec l'engagement individuel et collectif à agir dans le respect des droits et libertés.

Préparation

Prendre connaissance du contenu de l'exposition virtuelle **FUGITIFS!**, du texte thématique 5, de l'ensemble du déroulement, de la feuille exercice *Résister* (disponible à l'annexe 2) et des corrigés des exercices *Le mot juste* et *Résister* (disponibles en écrivant à education@cdpdj.qc.ca).

Consulter les pistes présentées dans le corrigé *Le mot juste* pour préparer le retour en groupe sur l'exercice.

Avant d'imprimer la feuille exercice *Résister*, déterminer le bon niveau de difficulté pour le groupe : niveau 1 plus facile, niveau 2 plus difficile.

Imprimer le nombre requis de copies.



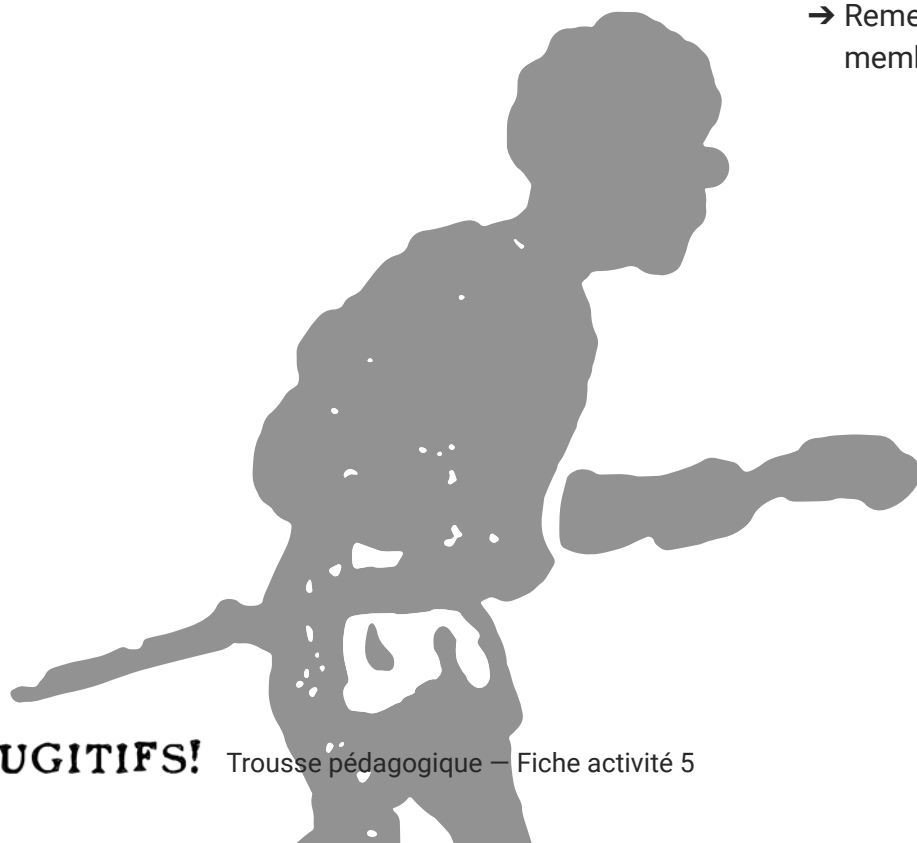
Introduction (15 minutes)



→ Faire un retour en groupe sur l'exercice individuel *Le mot juste* et remettre des copies du corrigé si désiré. Il est pertinent d'explorer en plénière les pistes présentées dans le corrigé pour aller plus loin.

Rappel: Lors du retour sur cet exercice, il est possible que des personnes participantes témoignent de situations vécues qui correspondent à des manifestations de racisme et de discrimination. La préparation de la personne animatrice est essentielle pour que cette dernière soit en mesure d'accueillir ces témoignages et d'orienter les personnes vers des ressources, voire de les accompagner dans leurs recours.

- Introduire ensuite l'idée que la résistance à l'esclavage et au racisme ne date pas d'hier; de tout temps, des personnes s'y sont opposées et ont revendiqué leurs droits, parfois au péril de leur vie. Pourtant, ces personnes demeurent méconnues.
- Séparer le groupe en 2 équipes ou plus, en fonction du nombre total du groupe.
- Expliquer les consignes : chaque équipe doit identifier correctement les 10 figures de la résistance noire présentes sur la feuille exercice. La consultation de moteurs de recherche sur Internet est permise. La première équipe ayant complété l'exercice sans erreur sera déclarée gagnante.
- Remettre 1 feuille exercice à chaque équipe (ou à chaque membre de l'équipe si désiré) et donner le signal du départ.



Activité (30 minutes)

Dès que la première équipe a terminé l'exercice, revenir en plénière afin de donner les bonnes réponses à l'aide du corrigé.

Animer ensuite un retour en plénière autour des questions suivantes :



Questions d'animation

(Des pistes de réponse sont suggérées à titre indicatif)

Quels points communs voyez-vous entre ces 10 personnalités historiques ?

Elles ont toutes revendiqué des changements politiques et sociaux pour une réelle égalité entre toutes les personnes humaines, sans égard pour la « race » ou la couleur. La majorité d'entre elles l'a fait en dépit des risques pour sa vie et celle de ses proches. Elles ont exercé leur liberté de conscience même si celle-ci ne leur était pas reconnue.

Quelles stratégies ces activistes de la résistance noire ont-elles et ont-ils employées pour faire progresser les droits ?

Marches de protestation, appel au boycott, sit-in, désertion, marronage, lutte armée, implantation d'un réseau clandestin de fuite vers la liberté : plusieurs des stratégies employées par ces activistes avaient pour effet de les désigner comme suspects ou criminels, puisqu'ils entraient en contravention de lois fondamentalement injustes.

Bien des lois injustes ont été abolies, et des gestes auparavant considérés criminels sont désormais reconnus comme des droits. Ce sont les luttes menées par les défenseurs des droits de la personne et la pression mise par la société civile qui font souvent évoluer les lois.

Quels parallèles peut-on faire avec les Fugitifs de l'exposition et leurs stratégies de résistance ?

Elles ont toutes eu pour but d'affirmer la dignité humaine et le droit inaliénable à la liberté. Les résistances des esclaves furent nombreuses et hétérogènes, collectives et individuelles, elles furent de la part de celles et ceux qui y eurent recours un moyen de contester leur statut de simple marchandise, de se réapproprier leur humanité, voire leur liberté. Ils arrivèrent même parfois à réinventer, de façon éphémère, de nouvelles organisations sociales (au sein des communautés marronnes, notamment). Ces résistances bousculèrent de façon notable le système esclavagiste et participèrent à l'abolition légale de cette forme d'exploitation. Les luttes menées par les militantes et militants des droits de la personne et les figures de proue de la résistance noire en sont le prolongement.



Mis à part l'esclavage, pouvez-vous nommer des changements dans les lois qui sont survenus à force de revendications et de stratégies de résistance ?

Décriminalisation de l'avortement et de l'homosexualité, abolition de la peine de mort, abolition des pensionnats autochtones, droit à la contraception, validité des unions libres et des enfants nés de ces unions, etc.

Selon vous, quel impact peut avoir la solidarité de personnes alliées quand un groupe minorisé revendique ses droits ?

Cet appui est indispensable pour modifier l'ordre établi. De tout temps, des personnes blanches se sont alliées aux luttes contre l'esclavage et le racisme menées par les personnes noires et racisées, et leur appui a fait une vraie différence. Privilégiées par rapport au groupe minorisé, elles avaient souvent accès plus facilement aux ressources (temps, argent, moyens) et aux sphères de pouvoir et de décision (élus, employeurs, propriétaires).

Voici quelques exemples :

- À l'instar de nombreuses autres personnes blanches impliquées dans le Chemin de fer clandestin, l'instituteur Finlay Fischer cachait des esclaves noirs en fuite.
- Le juge Monk a contribué à la libération de plusieurs esclaves en déclarant l'inexistence de fondements juridiques à l'esclavage au Canada.
- John Brown a tenté une révolution armée pour mettre fin à l'esclavage aux États-Unis en 1859; il est arrêté et condamné à mort.
- C'est le député britannique William Wilberforce qui fait voter l'abolition de l'esclavage en 1833, en Grande-Bretagne et dans les colonies.



Conclusion (15 minutes)



Pour garantir à chaque personne le respect entier de ses droits et libertés, en toute égalité et dans le respect de sa dignité, tous et toutes doivent s'engager. En guise de conclusion de cette activité mais aussi de l'ensemble de la démarche proposée dans cette trousse, revenir en plénière sur le Pacte pour une zone libre de racisme adopté à l'activité 4.

Questions d'animation



Avons-nous su respecter notre Pacte ?

Est-il toujours d'actualité ? Quelles mises à jour sont requises ?

Les réponses aux dérives possibles étaient-elles adéquates ? Faciles à appliquer ?

Comment pourraient-elles être améliorées ?

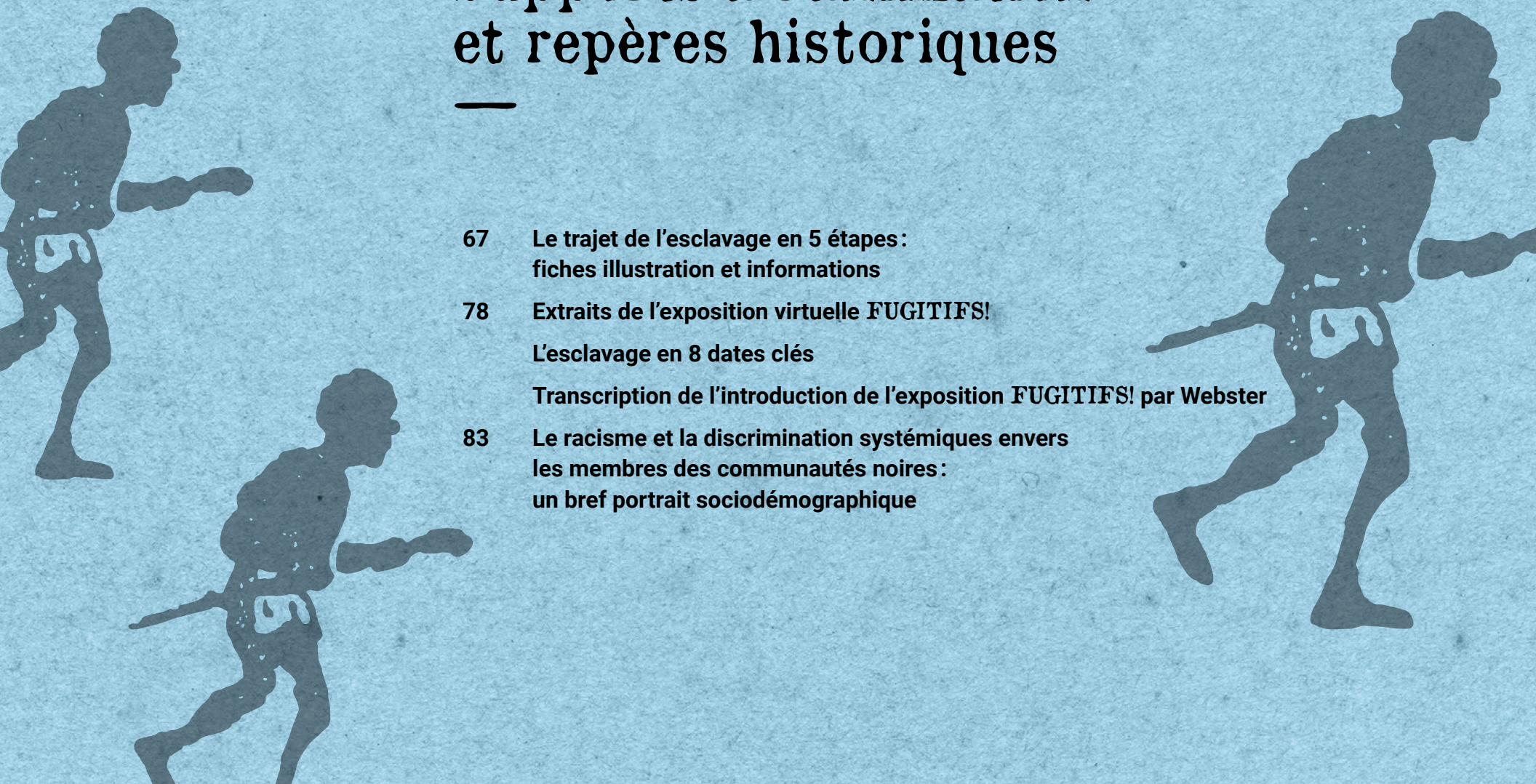
Y a-t-il de nouvelles actions à envisager pour briser le cycle qui perpétue les stéréotypes racistes/sexises/discriminatoires ?

Peut-on élargir la zone libre de racisme au-delà de notre groupe par certaines actions ? Lesquelles ?

Auprès de quels décideurs ou instances ?

Terminer par un retour individuel sur l'engagement pris à la fin de l'activité *Notre pacte pour une zone libre de racisme* : chaque personne se situe face à l'engagement personnel qu'elle avait inscrit à la fin de la feuille exercice de l'activité et répond aux questions au verso.



The background of the page features three black silhouettes of figures running towards the right. One figure is in the upper left, another is in the lower left, and a third, larger figure is on the right side. They appear to be carrying bags or bundles, suggesting a journey or escape.

ANNEXE 1

Supports à l'animation et repères historiques

- 67 Le trajet de l'esclavage en 5 étapes :
fiches illustration et informations
- 78 Extraits de l'exposition virtuelle FUGITIFS!
L'esclavage en 8 dates clés
Transcription de l'introduction de l'exposition FUGITIFS! par Webster
- 83 Le racisme et la discrimination systémiques envers
les membres des communautés noires :
un bref portrait sociodémographique

ANNEXE 1 - A

Le trajet de l'esclavage en 5 étapes

Note : Les illustrations présentées dans cette section sont l'œuvre de l'artiste Dimani Mathieu Cassendo et présentent donc son point de vue sur la thématique. Ces illustrations constituent des représentations artistiques de la réalité de l'esclavage et incluent de la nudité, ce qui pourrait choquer certaines personnes. Elles doivent être présentées dans leur contexte d'animation avec les textes d'accompagnement.

1 - L'Afrique, un continent diversifié et riche



1 - L'Afrique, un continent diversifié et riche

L'Afrique a longtemps été décrite par les Européens comme un continent homogène, pauvre et arriéré. Pourtant, ce continent a connu des civilisations très puissantes issues d'une grande variété de nations possédant chacune un riche bagage culturel, politique, intellectuel et spirituel.

Les puissances européennes ont profité des conflits entre nations africaines pour piller leurs richesses et orchestrer la traite transatlantique.



2 - La mise en captivité



2 - La mise en captivité

La capture de personnes africaines à des fins esclavagistes a duré près de 400 ans entre les 16^e et 19^e siècles.

Souvent opérée par des nations africaines, elle était néanmoins orchestrée par les puissances européennes à qui elle profita largement.

Sur la rive ouest-africaine, les armateurs achetaient des lots d'esclaves aux marchands esclavagistes pour remplir leur cargaison.

On estime que le quart des revenus associés à la traite des esclaves africains bénéficiait à environ 4% des acteurs qui l'organisaient, soit quelques riches familles européennes.

Les chiffres officiels varient entre 12,5 et 17 millions de personnes capturées, mais plusieurs considèrent qu'il faut probablement doubler ces chiffres pour se rapprocher de la réalité.

L'esclavage aurait réduit le poids démographique de l'Afrique de près de 20%.



3 - La traversée sur les bateaux négriers



3 - La traversée sur les bateaux négriers

On répertorie plus de 36 000 voyages impliquant des humains en esclavage en guise de cargaison dans les sources historiques portant sur la traite transatlantique.

Les conditions de traversée étaient atroces : la malnutrition, les épidémies, les violences et l'absence de conditions d'hygiène décimaient les rangs des captifs.

Les tentatives de suicide et de mutineries étaient fréquentes, d'où le recours à l'enchaînement et l'installation de filets sur les côtés des bateaux.

Au moins un captif sur six perdait la vie avant même de toucher terre.



4 - Le marché aux esclaves



4 - Le marché aux esclaves

Les bateaux négriers accostaient pour la plupart dans les Antilles, au Brésil et dans les Treize colonies/États-Unis, où les esclaves étaient vendus une première fois en sol américain. Les armateurs repartaient ensuite vers l'Europe avec une cargaison de marchandises américaines.

Un même esclave pouvait être revendu à plusieurs reprises avant d'aboutir quelque part de plus définitif, perdant chaque fois tous ses liens et repères.

La vaste majorité des esclaves étaient vendus en vue de travail forcé dans des exploitations agricoles à travers les Amériques, où le travail était excessivement dur. Les propriétaires les marquaient au fer rouge comme leur bétail. Les nombreux esclaves fugitifs sont à l'origine des communautés marronnes apparues partout en Amérique.



5 - L'esclavage et la résistance au Québec et au Canada



5 - L'esclavage et la résistance au Québec et au Canada

Au Québec et au Canada, le climat rude ne permettait pas l'agriculture à grande échelle, et les esclaves étaient réputés ne pas être physiquement capables de survivre dans le froid, un préjugé qui a persisté longtemps et légitimé des politiques anti-immigration noire des années plus tard.

Sur les millions de personnes victimes de la traite transatlantique, quelques milliers d'esclaves issus de cette traite ont été répertoriés au Canada (dans les provinces atlantiques, au Québec et en Ontario).

La plupart d'entre eux avaient été revendus à plusieurs reprises, entre autres à des navigateurs et des marchands, avant d'aboutir ici.

Les conditions dans lesquelles se vivait l'esclavage ici (faible nombre, esclavage domestique, climat rude) ne favorisaient pas le recours à des stratégies collectives de résistance : il restait la fuite.

Les nombreuses tentatives et stratégies de fuite dont témoignent les annonces parues dans les journaux de l'époque méritent d'être célébrées pour ce qu'elles étaient : des démonstrations de la résistance active à l'asservissement auquel ces personnes étaient soumises, exigeant un courage et une détermination exceptionnels de leur part dans une société au mieux indifférente à leur sort, et bien souvent hostile.



ANNEXE 1 - B

Extraits de l'exposition virtuelle Fugitifs!

L'esclavage en 8 dates clé

Arrivée de **Mathieu da Costa** avec **Samuel de Champlain**. Un homme noir, libre, et interprète entre les Autochtones et les Européens.

1604

Arrivée d'**Olivier Le Jeune** à Québec, premier esclave et résident africain au Canada.

1629

Mathieu Léveillé, un esclave martiniquais, est **bourreau** de la Nouvelle-France.

1733

L'esclave **Marie-Joseph-Angélique** est exécutée par **Mathieu Léveillé** pour avoir incendié une partie de la ville de Montréal.

1734

Fondation de la **Gazette de Québec** par **William Brown**; les premières annonces d'esclaves à vendre et en fuite seront publiées peu après.

1764

Fuite de **Charlotte, l'esclave de Jane Cook**.
Le juge James Monk refuse de la condamner citant un **flou juridique** concernant le **statut de l'esclavage**. Il refusera de punir tous les esclaves en fuite qui lui seront présentés par la suite; c'est ce qui précipitera la **fin de cette pratique** au Bas-Canada (Québec) au début du 19^e siècle.

1798

Abolition formelle de l'esclavage dans l'**Empire britannique**; il y a déjà une trentaine d'années que l'esclavage a cessé au Bas-Canada (Québec).

1834

Abolition de l'esclavage aux États-Unis suite à la Guerre de Sécession.
C'est ainsi que dans la soixantaine d'années qui sépare la disparition de l'esclavage ici et aux États-Unis, plus de 30 000 d'esclaves américains ont trouvé refuge au Canada à travers, notamment, l'*Underground Railroad*.

1865



Transcription de l'introduction de l'exposition FUGITIFS! par Webster

Il est surprenant que les gens s'étonnent encore que l'esclavage ait bel et bien existé au Québec et au Canada. Contrairement à ce que bien des historiens ont relayé à travers les époques, la vallée du Saint-Laurent n'a pas échappé à cette pratique qui accompagna la colonisation européenne partout dans les Amériques.

L'historien Marcel Trudel a répertorié 4 185 esclaves dans l'histoire du Québec, de l'arrivée d'Olivier Le Jeune à Québec en 1629 jusqu'à l'abolition officielle de l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834. Toutefois, ce nombre n'est pas exact. Entre autres parce que Trudel croyait que toute personne afrodescendante ou africaine dans le passé était esclave et aussi parce que cette pratique a disparu au Québec une trentaine d'années avant son abolition officielle dans l'Empire britannique. Une autre raison de cette inexactitude provient

du fait qu'il est difficile de suivre les traces des personnes asservies dans les archives. Ainsi, ce nombre de 4 185 sert surtout à visualiser cette présence dans le contexte d'un monde atlantique ayant absorbé entre 12 et 13 millions d'âmes africaines en près de 400 ans.

L'esclavage au Québec était de nature domestique, comparé à l'esclavage économique de plantation que l'on retrouve, par exemple, au sud des États-Unis, au Brésil ou dans les Antilles. La raison qui explique cette différence n'est pas une quelconque supériorité morale, mais bien le climat. Les rudes hivers ne permettaient pas les plantations de sucre, de coton, de café ou de cacao; ainsi l'économie de la Nouvelle-France ne s'articulait principalement qu'autour de la traite des fourrures et de la pêche et n'était donc pas basée sur les grandes exploitations agricoles. Dès les années 1680, le gouverneur général Brisay de Denonville



demanda au roi de France Louis XIV d'accorder à la colonie le droit d'avoir des esclaves, ce qui fut fait. Toutefois, les circonstances politiques de l'époque, la distance et le climat ont fait qu'aucun bateau négrier n'a déversé sa cargaison dans la vallée du Saint-Laurent directement. Les résidents purent tout de même acquérir des esclaves noirs en les achetant sur place ou en les commandant dans les Treize colonies, en Louisiane et dans les Antilles. Plusieurs d'entre eux arrivèrent dans la deuxième moitié du 18^e siècle avec les Loyalistes quittant la république naissante que devinrent les États-Unis.

Des 4 185 esclaves répertoriés, le tiers était des esclaves Noirs, soit 1 443, et le deux tiers des esclaves autochtones ou 2 683 personnes. Ces membres des Premières Nations étaient appelés panis. Une grande partie d'entre eux venaient de la région des Grands Lacs et de ce qui constitue aujourd'hui le Midwest américain. Quelle que fût la nation d'un esclave autochtone, il était

généralement désigné en tant que panis. Ce mot était une déformation du terme Pawnee, une nation auprès de laquelle des esclaves avaient été capturés ou achetés à une certaine époque. Avec le temps, ce terme devint générique pour désigner les membres des Premières Nations asservis.

Il n'y avait pas de marchés dédiés à la vente d'esclaves au Québec, mais n'empêche que plusieurs esclaves furent vendus au marché ou à l'encan. À partir du régime anglais et de l'arrivée de la presse écrite avec la fondation de la Gazette de Québec en 1764, les esclaves à vendre étaient désormais annoncés dans les journaux.

Les esclaves fugitifs aussi.

À défaut d'avoir des portraits des esclaves de l'époque, les avis de recherche publiés entre 1767 et 1798 deviennent les documents les plus précis que nous possédons quant à l'apparence de ces hommes et ces femmes déshumanisés par l'esclavage. Puisque l'objectif de ces annonces était de retrouver les fugitifs, les propriétaires les



décrivaient de manière très précise, que ça soit leur habillement, leur physionomie ou certains traits caractéristiques comme des marques ou cicatrices sur la peau, la chevelure, la langue parlée, leur métissage ou l'état de grossesse. Ces annonces nous indiquent aussi différentes stratégies mises en œuvre par ces personnes afin de gagner leur liberté.

Une mise en garde suivait souvent ces avis de recherche afin de décourager les gens ou les capitaines de navires de leur prêter main-forte.

Cette exposition nous permet de visualiser des personnes afrodescendantes ou africaines vivant au Québec dans la deuxième moitié du 18^e siècle à partir de leur description précise. Elle a pour objectif de redonner une dimension humaine à des gens qui ont été traités comme des biens meubles en étant vendus, achetés, donnés, légués, loués ou échangés.

Contrairement au reste des Amériques où la population esclave était beaucoup plus nombreuse, la résistance à cette pratique au Québec ne pouvait que s'articuler autour de la fuite. Il n'y avait pas assez de gens afin de fomenter des rébellions armées comme ce fut le cas partout ailleurs sur le continent. Ainsi, la fuite des esclaves du Québec et du Canada est un symbole fort d'agentivité et de refus de cette condition servile; ils et elles résistèrent à la hauteur des moyens qu'ils possédaient dans le cadre de cette faible démographie. La fuite de ces esclaves doit être vue comme un acte de résistance.

Il y a très peu d'information concernant ces gens qui, étant des biens meubles, n'étaient nullement considérés dans l'échelle sociale. De plus, puisque l'objectif de la fuite était de ne pas être repris, il est encore plus compliqué, 200 ans plus tard, de retrouver ces personnes. Ainsi, plusieurs hypothèses doivent être émises afin de mieux



comprendre les circonstances et les motifs de leur fuite. Même si la nature domestique de l'esclavage dans la vallée du St-Laurent différait du reste du monde atlantique et de ses plantations, il est important d'établir des parallèles, car le Québec faisait lui aussi partie de cet univers colonial.

Vu la grande présence d'esclaves autochtones au Québec (2 pour 1 vis-à-vis des personnes afrodescendantes), on pourrait s'étonner de leur grande absence de cette exposition. Toutefois, l'asservissement des membres des Premières Nations eut surtout lieu à l'époque de la Nouvelle-France et, puisque ce projet est basé sur les annonces publiées dans les journaux sous le régime anglais, ils y sont moins présents.

Par ailleurs, cette exposition concerne la présence afrodescendante et africaine dans le passé québécois et la résistance à l'esclavage. Bien sûr, un grand travail de recherche reste à faire afin d'y inclure les personnes autochtones.

En tout, à partir de l'apparition de la presse écrite au Québec, 43 annonces de vente ont été publiées concernant des personnes afrodescendantes et africaines ainsi que 51 avis de recherche. Néanmoins, ce ne sont pas toutes les ventes qui étaient annoncées dans les journaux et les désertions non plus. Les chiffres, dans les deux cas, sont nécessairement plus élevés, d'autant plus que l'époque de la Nouvelle-France n'y est pas incluse. Les informations contenues dans cette exposition sont tirées, entre autres sources, du *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français* de Marcel Trudel et de *Done with slavery* de Frank Mackey (*L'esclavage et les Noirs à Montréal* en version française).



ANNEXE 1 - C

Le racisme
et la discrimination
systémiques envers
les membres des
communautés noires:
un bref portrait
sociodémographique

Le racisme et la discrimination systémiques envers les membres des communautés noires : un bref portrait sociodémographique

*Établi à l'aide de données du recensement de 2016 de Statistique Canada

Au Québec, la population noire représente **319 230 personnes, soit 4 % de la population.**

43 % de ces personnes sont nées au Canada.

Leur **revenu annuel moyen** est de 31 329 \$, comparativement à 42 546 \$ pour l'ensemble de la population; **une différence de 25 %.**

Leur **taux de chômage de 13 %** est beaucoup plus élevé que celui de la population totale (7,2 %).

Dans les secteurs où elles sont surreprésentées (hébergement et restauration **27,4 %**, services de soutien et gestion des déchets **26,9 %**, soins de santé et assistance sociale **20,7 %**, fabrication **20,2 %**) elles occupent souvent des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées.

Dans le secteur privé et la fonction publique, la proportion de minorités visibles (pas uniquement les personnes noires) qui occupent des emplois de cadre, de gestionnaire ou de haute direction est toujours très faible, les pratiques de recrutement et de promotion en emploi les désavantageant

très souvent. Les minorités visibles sont aussi nettement sous-représentées notamment dans les professions libérales, l'enseignement et l'administration publique, les corps policiers et le milieu des arts.

*Source : https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/etude_inegalites-emploi_secteur-prive_synthese.pdf

En matière d'emploi dans les organismes publics, les **personnes noires sont encore nettement sous-représentées** bien que des Programmes d'accès à l'égalité en emploi soient établis afin que les organismes assujettis atteignent un seuil de **10 %** de la main d'œuvre issue de minorités visibles. De 2009 à 2019, la représentation des minorités visibles (pas uniquement les personnes noires) dans ces organismes est passée de **2,7 %** à seulement **6,3 %**, ce qui est encore bien loin de la cible de **10 %**.

* Source : https://cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Rapport_triennal_PAE_2016_2019.pdf



Bon an mal an, environ **25 % des plaintes en matière de discrimination** déposées à la Commission concernent les motifs « race », couleur, origine ethnique ou nationale. Ces plaintes sont relatives notamment à de la discrimination en emploi (**20 %**), dans le logement (**5 %**), dans les commerces et services offerts ordinairement au public (**10 %**), dans les transports (**8 %**) et du profilage racial (en hausse constante depuis 5 ans).

* Pourcentages approximatifs établis à partir de la moyenne des dossiers ouverts à la CDPDJ entre 2015 et 2020.

Loin d'être représentatives, ces données ne montrent que la pointe de l'iceberg des nombreuses manifestations de racisme qui surviennent tous les jours au Québec.

Les jeunes des communautés noires sont aussi surreprésentés dans les services de protection de la jeunesse, comme en a fait état une publication des chercheuses Janet Sarmiento et Chantal Lavergne sur la surreprésentation des enfants et jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants.

*Source: Janet SARMIENTO et Chantal LAVERGNE, « Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants », (2017) 2 Défi jeunesse 8.

Des portraits de la clientèle et des services offerts en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents selon l'origine ethnoculturelle, réalisés en 2013 et 2014 par la Direction de la protection de la jeunesse du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pointent aussi vers ce phénomène.

Cette surreprésentation est intimement liée à l'enjeu de la pauvreté :

« Au Québec, comme ailleurs, les indicateurs de négligence reconnus par la *Loi sur la protection de la jeunesse* correspondent dans une large mesure à des indicateurs de pauvreté. En conséquence, la surreprésentation des jeunes Noirs dans le système de protection de la jeunesse peut aussi s'expliquer, en partie du moins, par leur surconcentration parmi les couches les plus défavorisées de la population. »

Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences, Paul Eid, Johanne Magloire et Me Michèle Turenne (Cat. 2.120-1.29), 2011, p.19 https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

« Enfin, outre les mécanismes discriminatoires propres au système de protection qui peuvent alimenter la surreprésentation, l'analyse doit prendre en considération le fait que la concentration de la pauvreté chez certains groupes racisés augmente les risques de négligence et, par voie de conséquence, les risques de signalement au Directeur de la protection de la jeunesse. Ces préoccupations sont revenues de manière récurrente au cours des consultations, et elles doivent être prises en considération. En effet, les indicateurs de négligence correspondent, à plusieurs égards, à des indicateurs de pauvreté. »

Source : Idem, p. 85

La discrimination en matière de logement, couplée à des revenus inférieurs et un taux de chômage supérieur, fait en sorte que les ménages dont un ou plusieurs membres appartiennent à une communauté racisée s'établissent nombreux dans des immeubles locatifs de moindre qualité dans des quartiers défavorisés, plus éloignés des centres et moins bien desservis en termes de transports, de services et d'infrastructures. Les jeunes de ces ménages peinent à trouver des espaces extérieurs adéquats pour leurs loisirs, ce qui les expose davantage au profilage racial. Or, la discrimination systémique et le profilage racial des jeunes des communautés noires et racisées sont vécus de façon particulière chez les jeunes garçons vivant en milieu défavorisé.

L'analyse des données du Service de police de la Ville de Montréal en 2019 a d'ailleurs démontré que **les personnes noires sont 4 fois plus** susceptibles d'être interceptées par la police à Montréal, une réalité aussi observable dans d'autres villes du Québec (Repentigny, Gatineau).

*Source : Armony, Hassaoui, Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées* https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf

« ...indépendamment du profilage exercé par les forces de l'ordre, qui alimente la surjudiciarisation des personnes racisées, il y a lieu de s'interroger sur les décisions prises à toutes les étapes du processus judiciaire, qui pourraient avoir des effets discriminatoires (à la mise en accusation, à la déclaration de culpabilité, à la détermination de la sentence, aux conditions de libération, etc.). »

*Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, Paul Eid, Johanne Magloire et Me Michèle Turenne (Cat. 2.120-1.29), 2011, p. 36 https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

Pour terminer, chaque année, ce sont aussi les personnes noires qui sont le plus **victimes** d'actes haineux perpétrés sur la base de la « race » ou de l'origine ethnique rapportés à la police.

*Source : Statistique Canada 2019

À ce bref portrait, il convient d'ajouter certaines précisions.

Premièrement, les exceptions existent, mais elles ne font pas mentir la règle. Si des personnes membres des communautés noires parviennent à se hisser à des positions d'influence dans la société, leur nombre n'atteint pas une juste proportion en termes de représentativité.



Deuxièmement, le contexte particulier entourant la COVID-19 a exacerbé les inégalités sociales et raciales, qui interagissent entre elles en une spirale descendante. Pour les jeunes d'âge scolaire issus de familles représentées par les statistiques ci-dessus, cela peut se traduire par la contrainte de suivre l'école à distance dans un appartement surpeuplé, mal ventilé, peut-être insalubre, en compagnie de frères et sœurs qui eux aussi suivent leurs cours à distance alors que l'accès au matériel informatique et à la connexion Internet est insuffisant. Ces jeunes tentent d'étudier tandis que leurs parents doivent prendre le transport en commun pour se rendre au travail lorsqu'ils vivent dans des quartiers périphériques. Ils travaillent possiblement dans le domaine de la santé ou des services, ce qui les surexpose au virus.

Troisièmement, et bien qu'elles permettent de mettre en évidence des portions de la réalité qui seraient difficilement visibles autrement, les statistiques n'offrent pas un portrait complet ou exact de la réalité; elles n'en donnent qu'un aperçu. Néanmoins, la rareté des données et indicateurs permettant de mettre en lumière les disparités socio-économiques dans une variété de contextes (en santé, en éducation, en emploi, etc.) contribue à invisibiliser les situations de discrimination systémique, et par conséquent à favoriser leur reproduction.

En conclusion, derrière ces chiffres se cachent des personnes, des jeunes, des familles, avec leurs rêves, leurs aspirations, leur sensibilité, leur personnalité, leurs talents, leur histoire propres. En 1975, lors de l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'Assemblée nationale posait des bases solides pour que chaque personne au Québec puisse vivre et exercer ses droits et libertés en toute égalité.

Force est de constater que ce projet reste largement inachevé.





ANNEXE 2

Matériel pédagogique des personnes participantes

- 88 Feuille exercice De l'esclavage aux droits
- 90 Grille d'analyse en droits de la personne
- 92 Feuille exercice Pacte pour une zone libre de racisme
- 94 Feuille exercice Le mot juste
- 99 Feuille exercice Résister
- 105 Quiz Testez vos connaissances (extrait de l'exposition FUGITIFS!)





De l'esclavage aux droits

CONSIGNES

Visite l'exposition virtuelle **FUGITIFS!** à l'adresse <http://fugitifs.ca>

Réponds aux questions suivantes.

Partie A- L'esclavage

→ D'où venaient les esclaves présentés dans l'exposition **FUGITIFS!**?

.....

→ Qui possédait ces esclaves? Quelles professions exerçaient ces personnes? Nommes-en 5.

.....

.....

.....

→ Quels travaux effectuaient les Fugitifs pour leurs maîtres et quel profit en tiraient ceux-ci? Nommes-en 3.

.....

.....

→ Peux-tu identifier quels Fugitifs :

a) ont fui sans souliers?

.....

b) était le plus jeune au moment de sa première tentative de fuite?

.....

c) a été emprisonné pour être puni d'avoir fui?

.....

→ Au total, combien de fois tous les Fugitifs présentés dans cette exposition ont-ils fui?

.....

→ Quelles stratégies de fuite ont été utilisées par les Fugitifs? Identifies-en 3.

.....

.....



→ Parmi les 13 fugitifs présentés dans l'exposition, lequel ou laquelle t'a le plus marqué et pourquoi ?

→ Que retiens-tu de cette personne, de ses aspirations, de ses talents ou de ses motivations pour fuir ?



Partie B- Les droits

→ Identifies au moins 5 droits et libertés mentionnés dans l'exposition **FUGITIFS!**

→ Pour toi, lequel de ces droits et libertés est le plus important ? Pourquoi ?

→ Explique dans tes mots pourquoi cet exercice s'appelle *De l'esclavage aux droits*.

→ À part les esclaves, peux-tu nommer un autre groupe de personnes qui est privé de quelques-uns ou de tous ses droits ?





Grille d'analyse en droits de la personne

Le présent exercice reprend la liste des 30 droits de la personne élémentaires inscrits dans la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** (1948).

Tous ces droits sont aussi protégés par nos propres instruments juridiques, soit :

La **Charte des droits et libertés de la personne** du Québec (1975)

La **Charte canadienne des droits et libertés** (1982)

→ Inscris le discours ou la situation que tu veux analyser :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

→ Dans la grille ci-dessous, coche chaque droit qui se trouve menacé ou atteint par ce discours ou cette situation.

- ☐ 1. Le droit d'être libres et égaux
- ☐ 2. Le droit de ne pas subir de discrimination
- ☐ 3. Le droit à la vie, la liberté, la sûreté de sa personne
- ☐ 4. L'interdiction de maintenir autrui en esclavage
- ☐ 5. Le droit de ne pas subir de torture ou de traitement inhumain
- ☐ 6. Le même droit aux lois et à la personnalité juridique (acte de naissance, signature valide)
- ☐ 7. Le droit d'être égaux devant la loi
- ☐ 8. Le droit à un traitement équitable devant les tribunaux
- ☐ 9. Le droit de ne pas être injustement arrêté ou détenu



- ☐ 10. Le droit à un procès public et équitable
- ☐ 11. Le droit à l'innocence jusqu'à preuve du contraire
- ☐ 12. Le droit au respect de son domicile et de sa vie privée
- ☐ 13. Le droit à la liberté de circuler dans son pays et de le quitter
- ☐ 14. Le droit de fuir la persécution et d'obtenir asile ailleurs dans le monde
- ☐ 15. Le droit à la nationalité : en avoir une, pouvoir la changer
- ☐ 16. Le droit de se marier et de fonder une famille/d'avoir une famille
- ☐ 17. Le droit à la propriété
- ☐ 18. La liberté de conscience et de religion
- ☐ 19. La liberté d'opinion, d'information et d'expression
- ☐ 20. La liberté de réunion pacifique
- ☐ 21. Le droit à la démocratie, de pétition et de vote

- ☐ 22. Le droit à des mesures de sécurité sociale
- ☐ 23. Le droit au travail dans des conditions satisfaisantes et de se syndiquer
- ☐ 24. Le droit au repos et aux loisirs
- ☐ 25. Le droit à un niveau de vie suffisant
- ☐ 26. Le droit à l'éducation
- ☐ 27. Le droit à la culture et aux arts
- ☐ 28. Le droit à la paix et la liberté dans le monde entier
- ☐ 29. Toute personne demeure soumise à l'obligation de respecter la loi
- ☐ 30. Les droits de la personne ne peuvent être enlevés par l'État ou quiconque

Pour plus d'explications relativement à chacun de ces droits, consultez le site Web de l'UNESCO.





Pacte pour une zone libre de racisme

CONSIGNES - PARTIE 1

Avec ton équipe, tu dois élaborer 1 à 3 propositions pour compléter chacune des phrases suivantes :

1. Comprenant toute l'importance de faire de ce groupe une zone sans racisme qui questionne et rejette les propos, attitudes et comportements racistes ou stéréotypés, nous nous engageons formellement à (action concrète) :

a)

.....

b)

.....

c)

.....

2. Puisque nous savons que cet engagement ne sera pas toujours respecté, nous convenons d'agir de la manière suivante en cas de manquement : (réponse attendue) :

a)

.....

b)

.....

c)

Ton équipe s'assure ensuite que vos propositions respectent les critères de validation suivants :

→ La proposition offre-t-elle un **moyen concret** de dénoncer le racisme ?

→ La proposition permet-elle d'agir **dans le respect des droits et de la dignité** de chaque personne ?

→ La proposition vise-t-elle la **conscientisation et la solidarité** au sein du groupe ?

Travail personnel : Une fois le pacte adopté par le groupe, complète la phrase suivante pour toi-même :

→ Je m'engage personnellement à agir dans le respect de notre pacte pour une zone libre de racisme en adoptant le comportement suivant :

.....

.....

.....

.....



CONSIGNES - PARTIE 2

Relis ton engagement individuel au recto de la feuille et réponds aux questions :

1. As-tu respecté ton engagement, en tout ou en partie ?

Sinon, pourquoi ?

.....

.....

Si oui, comment ?

.....

.....

.....

.....

**2. Observes-tu des changements dans tes relations
interpersonnelles ?**

Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Es-tu prête ou prêt à prendre un nouvel engagement ?

Lequel ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Le mot juste

CONSIGNE

Associe chaque définition présentée ci-dessous au mot ou à l'expression qui lui correspond.

Liste de mots ou expressions

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

Discrimination systémique

Actes haineux

Motifs interdits de discrimination

Harcèlement discriminatoire

Racisme

Discrimination directe

Discrimination indirecte

Approche intersectionnelle

Profilage racial

Minorités visibles

Minorité ou groupe racisé

Définition 1

Elle a cours « lorsqu'une personne est soumise à un traitement différent reposant sur un motif de discrimination prohibé, et ce, de façon ouverte et avouée ». Par exemple : refuser un logement à quelqu'un sur la base de sa couleur de peau. Bien souvent, il y a intention de discriminer un individu ou un groupe d'individus en raison de caractéristiques de groupes, réelles ou présumées. Cela étant, il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention pour conclure qu'il y a discrimination.

Définition 2

Ces exclusions ou différences de traitement découlent plutôt de l'application uniforme d'une norme, d'une politique, d'une règle ou d'une pratique, neutre à première vue, ayant néanmoins un effet discriminatoire auprès d'un individu ou d'une catégorie d'individus du fait de leurs caractéristiques personnelles liées à un motif de discrimination, comme par exemple, la « race ». Des normes ou pratiques peuvent donc avoir un effet discriminatoire, « même si cet effet n'a pas été voulu ni prévu. »

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Liste de mots ou expressions

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

Discrimination systémique

Actes haineux

Motifs interdits de discrimination

Harcèlement discriminatoire

Racisme

Discrimination directe

Discrimination indirecte

Approche intersectionnelle

Profilage racial

Minorités visibles

Minorité ou groupe racisé

Définition 3

Repose sur le processus de racisation qui réside en une construction sociale et idéologique de la « race ». Aujourd'hui, ce phénomène se traduit souvent par des formes plus subtiles, indirectes et parfois insidieuses de discrimination fondées sur le postulat selon lequel certaines cultures seraient non assimilables à la culture dominante du groupe national ou majoritaire.

L'une des manifestations plus ou moins directe de ce phénomène réside donc dans la discrimination raciale, opérée par une personne, un groupe ou une institution en position de pouvoir sur les personnes racisées, mais aussi sur les personnes autochtones.

Définition 4

C'est la somme d'effets d'exclusion disproportionnés qui résultent de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes visés par l'interdiction de la discrimination.

Définition 5

« Race », couleur, origine ethnique ou nationale, langue, religion

Réponse :

Réponse :

Réponse :



Liste de mots ou expressions

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi
Discrimination systémique
Actes haineux
Motifs interdits de discrimination
Harcèlement discriminatoire
Racisme
Discrimination directe
Discrimination indirecte
Approche intersectionnelle
Profilage racial
Minorités visibles
Minorité ou groupe racisé

Définition 6

Action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la « race », la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent.

Inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée.

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Définition 7

Cette Loi institue un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi pour corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi : personnes faisant partie d'une minorité visible, personne dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, personnes autochtones, femmes et personnes handicapées.

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....



Liste de mots ou expressions

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi
Discrimination systémique
Actes haineux
Motifs interdits de discrimination
Harcèlement discriminatoire
Racisme
Discrimination directe
Discrimination indirecte
Approche intersectionnelle
Profilage racial
Minorités visibles
Minorité ou groupe racisé

Définition 8

Forme virulente et particulièrement grave de discrimination qui se traduit par des manifestations extrêmes de l'émotion, de l'hostilité ou de la détestation. Celles-ci ciblent des individus ou des groupes déjà stigmatisés et victimes de préjugés et qui sont protégés par la Charte des droits et libertés de la personne.

Différents gestes ou paroles peuvent être qualifiés de haineux, dont des insultes racistes ou des menaces, proférées en personne ou par écrit, notamment sur Internet, des agressions physiques, du vandalisme contre des biens personnels, des commerces et contre des lieux de culte ou communautaires.

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Définition 9

Terminologie employée par le gouvernement pour recenser les personnes appartenant à des groupes racisés.

Au Québec, les Programmes d'accès à l'égalité en emploi qui sont mis en place en vertu de la **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics** visent à corriger la discrimination systémique vécue en emploi par 5 groupes cibles, dont celui-ci.

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....



Liste de mots ou expressions

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

Discrimination systémique

Actes haineux

Motifs interdits de discrimination

Harcèlement discriminatoire

Racisme

Discrimination directe

Discrimination indirecte

Approche intersectionnelle

Profilage racial

Minorités visibles

Minorité ou groupe racisé

Définition 10

La notion de groupe racisé fait ressortir le caractère socialement construit de l'idée de « race », dont on sait maintenant qu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique crédible. Le participe passé « racisé » renvoie au fait que les prétendues « races » résultent d'un processus de catégorisation externe opérée par le groupe majoritaire.

Définition 11

C'est un comportement qui porte atteinte au droit à l'égalité et à la dignité d'une personne et qui affecte son état psychologique ou physique. Il peut prendre différentes formes. Il peut par exemple s'agir de paroles, (remarques blessantes, menaces, insultes, etc.) ou de gestes (agressions, caricatures, graffitis, etc.). Ces paroles ou ces gestes doivent être répétés.

Définition 12

Permet l'analyse de situations discriminatoires qui surviennent à l'intersection de plusieurs motifs interdits de discrimination et qui résultent de leur étroite imbrication.

Au lieu de traiter les motifs séparément, cette approche reconnaît le caractère différent et unique de l'expérience vécue, laquelle est une conséquence de l'interaction entre différents motifs.

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....

Réponse :

.....

.....

.....

.....

.....





Résister - Niveau 1

CONSIGNES

1- À partir de la liste ci-dessous, associe chaque note biographique au bon nom.

Martin Luther King
Nanny des Marrons

Nelson Mandela
Frederick Douglass

Kofi Annan
Harriet Tubman

Angela Davis
Toussaint Louverture

Malcolm X
Frantz Fanon

2- Indique si cette personne a milité dans les Antilles, en Amérique du Nord ou en Afrique.

3- Indique ensuite si cette personne a milité à l'époque esclavagiste (avant 1865), industrielle (1865-1950) ou contemporaine (1951 et +).

Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Surnommée <i>la Moïse du peuple</i> noir, cette fugitive a elle-même grandi en captivité avant de rejoindre le nord des États-Unis, puis le Canada. Malgré le risque d'être capturée, elle retournera au Sud pour sauver sa famille, puis refera 18 autres fois le voyage, contribuant à libérer plusieurs centaines d'esclaves par le réseau d'évasion qu'on nomme le Chemin de fer clandestin.		
	Cette enseignante, militante américaine des droits civiques et membre des Black Panthers, fut surveillée par le FBI et accusée d'avoir organisé une prise d'otage dans un tribunal dont l'issue fut meurtrière. Emprisonnée en Californie où elle était passible de la peine de mort, elle est finalement acquittée et poursuit sa carrière en philosophie qui la mena au poste de directrice du département d'études féministes de l'université de Californie, Santa Cruz.		



Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Ce descendant d'esclaves noirs devenu général joue un rôle de premier plan dans la Révolution haïtienne. Arrêté et emprisonné en France lorsque la Révolution semble momentanément écrasée par les troupes de Napoléon Bonaparte qui rétablit l'esclavage en 1802, il meurt peu avant la Proclamation d'indépendance d'Haïti, première République noire au monde.		
	Cet étudiant brillant qui aspirait à devenir avocat se révolte contre le racisme américain qui fait obstacle à ses rêves, et se tourne vers la criminalité. Après quelques années en prison pour vol, il joint la Nation of Islam et acquiert une grande notoriété pour ses discours incendiaires, notamment pour l'obtention et le respect des droits de la personne « par tous les moyens nécessaires ». Il décide alors de changer son nom de famille (Little), en guise de rejet des patronymes hérités de l'esclavage.		
	Pasteur américain très connu, ce militant des droits civiques utilise des moyens pacifiques comme le boycottage des bus de ville, les manifestations et marches de protestation pour revendiquer l'abolition des lois ségrégationnistes. Orateur né, il partage dans ses prêches son rêve d'un monde dans lequel « les enfants ne seraient pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur la valeur de leur caractère ».		
	Emprisonné durant 27 ans dans des conditions inhumaines pour ses prises de position contre le régime de l'Apartheid alors en vigueur en Afrique du Sud, il est finalement amnistié. Il poursuit cependant son combat pour le droit à l'égalité, et parvient à négocier la fin de l'Apartheid avec le président et à conduire son pays à une transition pacifique vers la démocratie. Le peuple l'élit président en 1994. Il a dit « Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté. L'opprimé et l'opresseur sont tous deux dépossédés de leur humanité. »		



Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Natif du Ghana, cet homme éduqué travaille des années à l'Organisation mondiale de la santé avant d'entrer à l'ONU, puis d'y être nommé Secrétaire général. Il reçoit le Prix Nobel de la Paix en 2001 et déclare « J'ai essayé de placer l'être humain au centre de tout ce que nous entreprenons : de la prévention des conflits, au développement et aux droits de l'Homme ».		
	À la tête d'une importante communauté marrone*, une communauté métissée formée d'anciens esclaves en fuite et d'autochtones vivant dans les montagnes jamaïcaines, cette femme au leadership remarquable a organisé et ravitaillé plusieurs groupes clandestins pour opposer une résistance armée à la conquête britannique et libérer d'autres esclaves des plantations.		
	Ancien esclave parvenu à fuir, il devient un grand orateur et fait plusieurs tournées de sensibilisation à l'abolition de l'esclavage à travers les États-Unis et en Europe. Il écrit plusieurs livres autobiographiques et fonde un journal, The North Star (du nom de l'étoile Polaire qui guidait les esclaves vers le Nord). Sa devise était: « Le droit n'a pas de sexe - La vérité n'a pas de couleur - Dieu est notre père à tous et nous sommes tous frères ». Après la guerre de Sécession, il occupe plusieurs fonctions politiques dont consul général à Haïti.		
	Toute sa vie, ce psychiatre et essayiste d'origine martiniquaise mènera un combat acharné contre le colonialisme et analysera les conséquences psychologiques de la colonisation à la fois pour les colonisés et pour les colonisateurs. Il sera fortement impliqué dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, alors sous domination française.		

*Dans les colonies antillaises, le marronnage c'est la fuite et la constitution de communautés d'esclaves fugitifs. Le terme *marron*, qui a formé *marronnage*, provient de l'espagnol *cimarrón*, mot emprunté aux premiers habitants autochtones qui sert à désigner un animal domestique redevenu sauvage.





Résister - Niveau 2

CONSIGNES

1- À partir de la liste ci-dessous, associe le bon nom à chaque note biographique.

Mary Ann Shadd Cary
Steve Biko

Nat Turner
Viola Desmond

Sojourner Truth
Gerty Archimède

Solitude
Marcus Mosiah Garvey

Lumina Sophie
Thomas Sankara

2- Indique si cette personne a milité dans les Antilles, en Amérique du Nord ou en Afrique.

3- Indique ensuite si cette personne a vécu à l'époque esclavagiste (avant 1865), industrielle (1865-1950) ou contemporaine (1951 et +).

Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Impliqué dans le Chemin de fer clandestin, le père de cette militante décide de déménager sa famille dans le sud de l'Ontario. Marchant dans les traces de son père, cette femme instruite fonde le Provincial freeman, le premier journal publié par une femme afrodescendante en Amérique du Nord et elle devient, par le fait même, la première éditrice au Canada. De retour aux États-Unis, elle devient, à l'âge de 60 ans, la deuxième afrodescendante à obtenir un diplôme en droit. Elle militera pour l'abolition de l'esclavage, l'égalité des chances et le droit de vote pour les femmes.		
	Cette femme d'affaires prospère fut brutalement arrêtée, emprisonnée et condamnée à payer une amende pour avoir refusé de s'asseoir aux places réservées aux Noirs à l'arrière d'un cinéma en Nouvelle-Écosse. 63 ans plus tard, la province lui adresse des excuses à titre posthume. Elle figure aujourd'hui comme personnalité nationale sur le billet de 10 \$ canadien.		



Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Orateur hors pair, il organise une rébellion d'environ 70 esclaves contre des propriétaires de plantations en Virginie. La révolte dure trois jours pendant lesquels près de 60 esclavagistes sont massacrés. La milice intervient, et les autorités condamnent ce meneur de troupes à la pendaison.		
	Première Noire de la Guadeloupe à pratiquer le droit, cette femme de tête mène une carrière politique teintée par ses engagements communistes, féministes et anticoloniaux. Une fois élue, elle se consacre à la revendication et l'implantation de mesures sociales pour les plus démunis. Avocate, elle plaide aussi la cause d'Angela Davis en Justice lorsque cette dernière trouve refuge en Guadeloupe à la suite de sa condamnation par un tribunal californien.		
	Considéré comme le Che Guevara du Burkina Faso, ce révolutionnaire prend le pouvoir par un coup d'État en 1984. Il adopte une attitude irréprochable d'intégrité et tente d'implanter des protections des droits des femmes et des mécanismes de redistribution de la richesse. Ces politiques déplaisent à ses opposants qui le font assassiner en 1987.		
	En 1914, ce révolutionnaire fonde l'Universal Negro Improvement Association (UNIA), le premier mouvement de masse international militant pour l'amélioration du sort des Noirs dont le siège se trouvera à New York. Visionnaire, il fonde ensuite une compagnie maritime, la Black Star Line, en vue de réaliser un grand projet de rapatriement des descendants d'esclaves vers l'Afrique.		



Nom	Note biographique	Région du monde	Époque
	Métisse née en esclavage, cette jeune femme joint une communauté marrone* de Guadeloupe et entre dans la résistance armée lorsque Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies en 1802. Capturée durant la bataille, elle est condamnée à mort. Les autorités attendront au lendemain de son accouchement pour la pendre.		
	Surnommée « la flamme de la révolte » martiniquaise, cette insurgée enceinte de 2 mois sera arrêtée avec 500 autres manifestants pour avoir incendié des habitations lors de soulèvements contre la ségrégation. Les autorités la condamnent à l'exil et elle meurt à 31 ans.		
	Née en captivité, cette fervente défenseuse de la cause abolitionniste et du mouvement des droits des femmes prêche de ville en village en faveur de la fin de l'esclavage. Elle s'adresse en majorité à un public blanc lors de ses nombreuses apparitions. Lors de la guerre de Sécession, elle organise le recrutement et le ravitaillement de soldats pour les régiments noirs de l'Union. Après la guerre et l'abolition de l'esclavage, elle soutient les réfugiés noirs dans leur recherche d'emploi. Dans ses discours, elle défendait l'idée de la création d'un État noir dans l'ouest des États-Unis. Lors de la convention des droits de la femme en 1851, elle prononce son fameux discours <i>Ain't I a woman ? (Ne suis-je pas une femme ?)</i> , revendiquant l'inclusion des femmes noires dans le mouvement féministe.		
	Promoteur du « mouvement pour la conscience noire » et co-fondateur de la « Black Peoples Convention » en 1972, l'objectif de ce diplômé en médecine était de dénoncer l'injustice du régime raciste sud-africain et de libérer les victimes de l'Apartheid de tout complexe d'infériorité physique et mentale. Il est battu à mort par les forces de sécurité sud-africaines un mois après son arrestation.		

*Dans les colonies antillaises, le marronnage c'est la fuite et la constitution de communautés d'esclaves fugitifs. Le terme *marron*, qui a formé *marronnage*, provient de l'espagnol *cimarrón*, mot emprunté aux premiers habitants autochtones qui sert à désigner un animal domestique redevenu sauvage.





Testez vos connaissances

Quiz de l'exposition FUGITIFS!

→ 1-Quelles langues maîtrisait André ?

- A) Français et anglais
- B) Hollandais et écossais
- C) Toutes ces réponses

→ 2-À quel âge Bell déserte la première fois ?

- A) 15 ans
- B) 18 ans
- C) 23 ans

→ 3-Combien de fois Joe a-t-il pris la fuite ?

- A) 2 fois
- B) 5 fois
- C) 10 fois

→ 4-Où est né Jack ?

- A) États-Unis
- B) Afrique
- C) Montréal

→ 5-De ces 2 personnes, laquelle possédait des esclaves ?

- A) Le juge James Monk
- B) Le député Joseph Papineau

→ 6-D'où vient le prénom de Lowcanes ?

- A) C'était le nom de famille de son propriétaire, d'origine écossaise.
- B) Possiblement une anglicisation de Léogâne, une ville à St-Domingue, aujourd'hui appelé Haïti.

→ 7-Selon l'habillement d'Ismael, dans quel domaine pouvait-il travailler ?

- A) Agricole
- B) Textile
- C) Maritime



→ 8-Pourquoi annonçait-on qu'un esclave avait déjà eu la variole au moment de la vente?

- A) Parce que les cicatrices apparentes au visage laissées par la maladie diminuaient sa valeur.
- B) Parce qu'être immunisé contre cette maladie augmentait sa valeur.

→ 9-Qu'est-il arrivé au bébé de Bett?

- A) Il a été vendu
- B) Il est mort 2 mois après sa naissance
- C) Il a grandi librement avec sa mère.

→ 10-D'où vient le terme mulâtre?

- A) Des mules, parce que les maîtres les traitaient comme des bêtes.
- B) Du portugais *mulatto*, qui veut dire mulet, animal hybride stérile issu du croisement entre un âne et une jument.

→ 11-Pourquoi l'exposition s'appelle-t-elle FUGITIFS!?

- A) Pour mettre en valeur la quête de liberté des personnes noires asservies.
- B) Parce que fuguer, c'est un crime.



→ 12-De quelle nature était l'esclavage au Québec au 18^e siècle?

- A) Agricole
- B) Domestique

→ 13-Quels documents ont permis de connaître l'identité des Fugitifs?

- A) Acte de naissance
- B) Avis de recherche

→ 14-Quelles professions exerçaient les propriétaires des Fugitifs?

- A) Marchands et taverniers
- B) Députés et gouverneurs
- C) Membres du clergé
- D) Toutes ces réponses

→ 15-Lesquelles de ces stratégies ont été choisies par les Fugitifs au Bas-Canada (Québec)

- A) La mutinerie, le soulèvement collectif et la prise d'otages.
- B) La fausse identité, l'évasion de nuit et la fuite vers une destination lointaine.



ANNEXE 3
Littérature jeunesse et
ressources éducatives



Littérature jeunesse

DIALLO, Rokhaya, *Comment parler du racisme aux enfants*, Éditions le Baron perché, Paris, 2013.

LEDU, Stéphanie et al., *Atlas des inégalités*, Éditions Milan, 2017.

LEVINE, Ellen et Kadir NELSON, *Libre: Le long voyage d'Henri*, Éditions Scholastic, 2008, 40 pages.

MACLEOD, Elizabeth, *Voici Viola Desmond*, Éditions Scholastic, 2018.

MC KISSACK, Patricia C., *Je suis une esclave, Journal de Clotee, 1859-1860*, Traduit de l'anglais par Bee Formentelli, Collection Folio Junior Mon Histoire (n° 1782), Gallimard Jeunesse, 2017, 224 pages.

PARAIRE, Philippe, *Les Noirs américains depuis le temps de l'esclavage*, Éditions Hachette Jeunesse, 1992, 70 pages.

SERRES, Alain, *Le grand livre contre le racisme*, Éditions rue du monde, Paris, 2007.

SHABAZZ, Ilyasah, *Malcolm Little: The Boy Who Grew Up to Become Malcolm X*, 2014, Atheneum Books for Young Readers, 48 pages. (en anglais)

SOLAL, Elsa, *Angela Davis: non à l'oppression*, Éditeur Actes Sud Junior, 2017.

TURENNE, Joujou, *Joujou Turenne raconte Mandela*, Éditeur Planète Rebelle, Montréal, avril 2018, 50 pages.

WARNER, Jody Nyasha et Richard RUDNICKI, *La détermination de Viola Desmond*, Éditions Scholastic, 2013, 32 pages.

WEBSTER et D. Mathieu CASSENDO, *L'esclavage au Canada*, Commission canadienne pour l'UNESCO, 2020, 13 pages.

WEBSTER et VALMO, *Le Grain de Sable, Olivier Le Jeune, premier esclave au Canada*, Les éditions du Septentrion, Québec, 2019, 80 pages.

WILSON, Jamia et Andrea PIPPINS, *52 icônes noires qui ont marqué l'Histoire*, Les Éditions Petit Homme, Montréal, 2018, 64 pages.

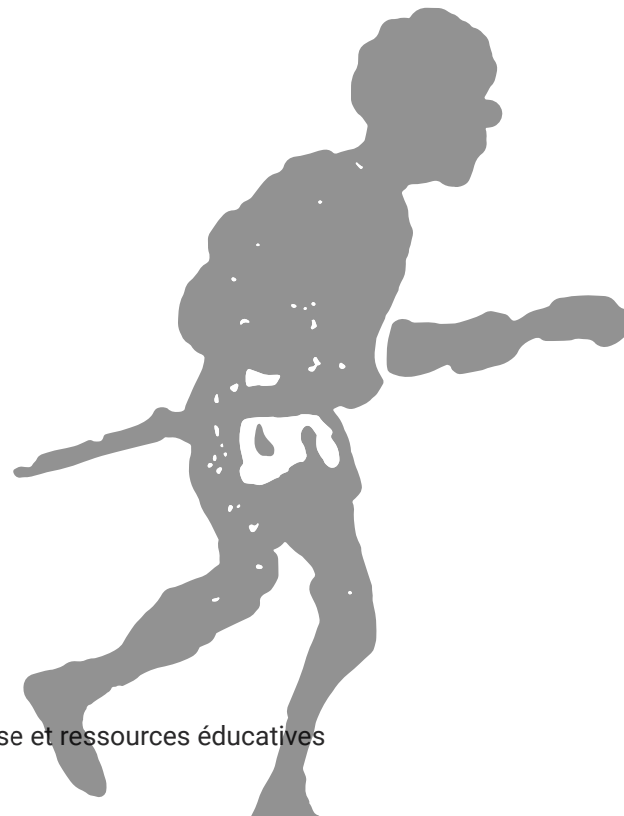
Ressources éducatives en ligne

Blackhalifax.ca, www.blackhalifax.com/. Site Internet éducatif (en anglais)

HENRY, Natasha L., *Esclavage des Noirs au Canada*, publié dans l'encyclopédie canadienne, 9 juin 2020, Historica Canada, www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/black-enslavement

HENRY, Natasha L., *Ségrégation raciale des Noirs au Canada*, publié dans l'encyclopédie canadienne, 8 septembre 2021, Historica Canada, www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/segregation-raciale-des-noirs-au-canada

HILL, Lawrence, *L'histoire des Noirs au Canada*, guide pédagogique, Historica Canada, 2011, 12 pages, www.education.historicacanada.ca/fr-ca/tools/392



ANNEXE 4
Notes biographiques



Notes biographiques



Myrlande Pierre **vice-présidente responsable du mandat Charte,** **Commission des droits de la personne et des droits** **de la jeunesse**

Madame Myrlande Pierre a été nommée à titre de vice-présidente le 14 juin 2019. Elle est responsable du mandat confié à la Commission par la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

Madame Pierre est une experte reconnue à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'immigration et de l'intégration socioéconomique et plus particulièrement de l'intégration socioéconomique des minorités racisées. Les questions de racisme et de discrimination systémiques, les enjeux touchant les femmes des minorités ethnoculturelles et racisées constituent la pierre angulaire de ses travaux. Elle a, à son actif, plusieurs publications sur ces questions et a participé à titre de conférencière invitée, à de nombreux forums à l'échelle nationale et internationale.

Myrlande Pierre a occupé divers postes d'analyste principale, de conseillère stratégique en politiques publiques et de gestion au cours de sa carrière, notamment au ministère Citoyenneté et Immigration Canada et au ministère du Patrimoine canadien. Depuis avril 2018, elle était chercheure principale par intérim au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, division de la recherche au gouvernement du Canada. Elle a également travaillé au Conseil des relations interculturelles du Gouvernement du Québec.

Madame Pierre est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'UQAM et est, depuis 2018, candidate au doctorat en sociologie (socio-économie) à la Faculté des sciences sociales, Université de Genève. Sa carrière est également marquée par son engagement social. Elle a notamment été présidente de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations de la Ville de Montréal et co-responsable du Comité État gouvernance et justice du Groupe de réflexion et d'actions pour une Haïti nouvelle (GRAHN). Myrlande Pierre a obtenu plusieurs prix pour son implication à l'avancement des droits des femmes et des minorités racisées. Elle a notamment reçu en 2018, la Médaille de l'Assemblée nationale.



Webster

Aly Ndiaye, alias Webster, est un vétéran de la scène hip-hop québécoise. Passionné d'histoire, il a étudié dans ce domaine à l'Université Laval. Le rappeur de Limoilou s'intéresse particulièrement à l'esclavage et à la présence noire au Québec et au Canada depuis l'époque de la Nouvelle-France. Il a d'ailleurs mis sur pied les visites guidées Qc History X dans le Vieux-Québec afin de pouvoir mieux partager cette histoire. Artiste hip-hop actif depuis 1995, il parcourt désormais le monde grâce à ses concerts, ateliers d'écriture et conférences.

Webster est l'auteur d'un manuel d'écriture hip-hop, *À l'Ombre des Feuilles* (Québec Amérique, 2019), et d'un livre jeunesse à propos d'Olivier Le Jeune, le premier esclave africain au Canada, *Le Grain de Sable* (Septentrion, 2019). Il était aussi le commissaire de l'exposition **FUGITIFS!**, présentée au Musée National des Beaux-Arts du Québec d'avril à septembre 2019.

WebsterLS.com

QcHistoryXtours.ca



Amel Zaazaa

Amel Zaazaa est auteure, conférencière et formatrice.

Elle a travaillé pendant plus de 15 ans en communications et en stratégie politique auprès de plusieurs institutions culturelles gouvernementales et communautaires.

Passionnée par la justice sociale et particulièrement par les luttes féministes et antiracistes, elle a œuvré dans plusieurs milieux communautaires et de défense des droits au Québec tels que la Ligue des droits et libertés (LDL), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le collectif Hoodstock, la Fondation Paroles de Femmes, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), le Regroupement d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel (RQ-CALACS) et Relais-Femmes.

En janvier 2019, elle a publié aux Éditions Somme Toute « 11 brefs essais contre le racisme : pour une lutte systémique », un ouvrage collectif qu'elle a codirigé avec le président de la Ligue des droits et libertés, Christian Nadeau. Cette publication a donné naissance à une tournée d'éducation populaire autour de l'antiracisme à travers le Québec.

Ces multiples implications lui ont permis de développer un savoir théorique et expérientiel ainsi qu'une analyse fine des défis que rencontrent plusieurs organisations québécoises en matière d'antiracisme et d'intersectionnalité. Depuis quelques années, elle se consacre à l'accompagnement et à la création d'outils de formation afin de soutenir les organismes et les institutions qui s'engagent dans des processus de changement et d'inclusion.



Dimani Mathieu Cassendo

Dimani Mathieu Cassendo (il, elle ou iel) est auteur.e et artiste visuel.le. C'est avec des bandes dessinées représentant son quotidien que débute sa carrière. Les webcomics lui ouvrent des portes pour une publication physique en 2016, *La Petite Suceuse*. Un an plus tard, c'est la BD Annuelle sur le Racisme qui s'annonce sous les projecteurs. Dans son travail, le respect de l'identité des êtres humains a une grande importance.

On peut voir ses illustrations dans certaines revues (À Babord! #67 et la Ligue des Droits et Libertés, entre autres), quelques zines, des cahiers à colorier et sur les murs de la Librairie Racines. Ses intentions artistiques sont de normaliser des personnages qui s'apparentent à son entourage – les immigrants et leurs enfants, les milléniaux et la génération X appartenant aux communautés LGBTQI+, les militant.es, les activistes et les artistes – dans une littérature québécoise. Son médium préféré est le dessin numérique et iel peint les jours de pluie.





*Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse*

Québec